

**Direction Vie institutionnelle  
Service de l'Assemblée**

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal

du lundi 17 mai 2021

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mille vingt et un, le dix sept mai**, le conseil municipal s'est réuni en visioconférence, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 11 mai 2021.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59  
M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

### Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - Mme Elisa MARTIN - M. Gilles NAMUR - Mme Lucille LHEUREUX - M. Hakim SABRI - Mme Isabelle PETERS - M. Maxence ALLOTO - Mme Anouche AGOBIAN - M. Olivier BERTRAND - Mme Margot BELAIR - M. Alan CONFESSON - Mme Chloé PANTEL - M. Antoine BACK - Mme Annabelle BRETTON - M. Emmanuel CARROZ - Mme Kheira CAPDEPON - M. Vincent FRISTOT - Mme Christine GARNIER - M. Pierre-André JUVEN - Mme Céline MENNETRIER - M. Nicolas KADA - Mme Maud TAVEL - M. Pierre MERIAUX - M. Claus HABFAST - M. Hasni BEN-REDJEB - M. Jérôme SOLDEVILLE - M. Thierry CHASTAGNER - M. Lionel PICOLLET - Mme Sylvie FOUGERES - Mme Salima DJIDEL - Mme Barbara SCHUMAN - Mme Sandra KRIEF - Mme Amel ZENATI - Mme Laure MASSON - M. Luis BELTRAN-LOPEZ - Mme Anne-Sophie OLMOS - M. Yann MONGABURU - M. Antoine FLECHET - M. Nicolas BERON-PEREZ - Mme Maude WADELEC - Mme Katia BACHER - Mme Chloé LE BRET - Mme Laura PFISTER - M. Alain CARIGNON - Mme Dominique SPINI ALIM - Mme Brigitte BOER - M. Chérif BOUTAFA - Mme Anne CHATELAIN-ROCHE - Mme Nathalie BERANGER - M. Nicolas PINEL - M. Olivier SIX - Mme Emilie CHALAS - Mme Karen LORINQUER - M. Hassen BOUZEGHOUB - Mme Cécile CENATIEMPO - M. Olivier NOBLECOURT

### Absents ayant donné pouvoir :

M. Maxence ALLOTO donne pouvoir à M. Antoine FLECHET de 19H20 à 19H50  
M. Luis BELTRAN-LOPEZ donne pouvoir à M. Emmanuel CARROZ de 23H17 à 00H28  
M. Jérôme SOLDEVILLE donne pouvoir à Mme Laura PFISTER de 23H27 à 00H28  
Mme Céline DESLATTES donne pouvoir à Mme Christine GARNIER de 15H05 à 16H20  
M. Yann MONGABURU donne pouvoir à Mme Chloé PANTEL de 00H25 à 00H28  
Mme Katia BACHER donne pouvoir à Mme Margot BELAIR de 00H05 à 00H28  
Mme Chloé LE BRET donne pouvoir à Mme Annabelle BRETTON de 22H19 à 00H28  
Mme Nathalie BERANGER donne pouvoir à M. Alain CARIGNON de 19H à 00H28  
M. Pascal CLOUAIRE donne pouvoir à M. Thierry CHASTAGNER de 15H05 à 19H  
M. Djamel WAZIZI donne pouvoir à M. Claus HABFAST de 15H05 à 20H22  
Mme Karen LORINQUER donne pouvoir à Mme Emilie CHALAS de 16H10 à 18H27 et de 23H31 à 00H28

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un-e secrétaire de séance pris au sein du conseil : Mme Annabelle BRETTON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné-e pour remplir ces fonctions.

Ouverture de séance à 15h05.

Madame BRETTON est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Discours introductif de M. le Maire, président de séance.

**Questions orales :**

**- Question orale de Mme CHALAS pour le groupe Nouveau Regard concernant la réussite éducative.**

Réponse de M. le Maire.

**- Question orale de M. NOBLECOURT pour le groupe Nouvel Air, Socialistes et Apparentés concernant l'action municipale sur la politique du logement social.**

Réponse de M. le Maire.

**- Question orale de Mme SPINI pour le groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre concernant la concertation sur les projets municipaux.**

Réponse de M. le Maire.

**Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 29 mars 2021 a été adopté à l'unanimité.**

**DELIBERATION N° 1-(25376)** - RENDU ACTE - Compte rendu de Monsieur le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs du 3 juillet 2020.

Intervention(s) : M. le Maire, M. CARIGNON, Mme CHALAS, M. PINEL, M. MERIAUX, M. FRISTOT.

**Un amendement est déposé par M. PIOLLE, celui-ci est adopté à l'unanimité.**

**Il est rendu acte des décisions prises par M. le Maire en application de ces délégations de pouvoir.**

**DELIBERATION N° 2-(25792)** - CAPITALE VERTE - Grenoble Capitale Verte Européenne 2022 : Cadre général et signature de la Lettre d'intention avec la Commission Européenne

Intervention(s) : M. le Maire, Mme TAVEL, M. HABFAST, M. NOBLECOURT, M. BEN-REDJEB, M. CARIGNON, Mme CHATELAIN-ROCHE, M. CARROZ, Mme CHALAS.

**Un amendement est déposé par Mme TAVEL, celui-ci est adopté à l'unanimité :**

**Pour : 49 - Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 1 Non-Inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE).**

**Un amendement est présenté oralement par M. CARIGNON, celui-ci est repoussé :**

**Pour : 6 - Contre : 45 Grenoble en commun - Abstention(s) : 3 Nouveau Regard + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés +1 Non-Inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE) + 1 Non-Inscrit (M. BEN-REDJEB).**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'autoriser le Maire à signer la lettre d'intention qui définit les engagements de la Ville de Grenoble auprès de la Commission Européenne.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 49**

**Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés.**

**Ne prend pas part au vote : 1 Non-inscrite ( Mme CHATELAIN-ROCHE)**

**DELIBERATION N° 3-(25793)** - CAPITALE VERTE - Capitale Verte Européenne 2022 : Signature de l'Accord européen des Villes Verte - "Green City Accord"

Intervention(s) : M. le Maire, Mme TAVEL, M. HABFAST, M. NOBLECOURT, M. BEN-REDJEB, M. CARIGNON, Mme CHATELAIN-ROCHE, M. CARROZ, Mme CHALAS.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'autoriser le Maire à signer l'Accord européen pour les Villes vertes (« Green City Accord »).**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 49**

**Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés.**

**Ne prend pas part au vote : 1 Non-inscrite ( Mme CHATELAIN-ROCHE)**

**DELIBERATION N° 4-(25783)** - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Conventions entre la ville de Grenoble et la Représentation de la Commission européenne en France pour les activités organisées en 2021 par l'Europe Direct Isère/Savoie ainsi qu'avec les villes de Chambéry et Annecy parties prenantes de ce nouveau label.

Intervention(s) : M. le Maire, Mme TAVEL, M. HABFAST, M. NOBLECOURT, M. BEN-REDJEB, M. CARIGNON, Mme CHATELAIN-ROCHE, M. CARROZ, Mme CHALAS.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'autoriser le Maire ou son représentant à signer avec la Représentation en France de la Commission européenne la convention-cadre 2021-2025 relative au projet "Europe Direct" ;**
- **d'autoriser le Maire ou son représentant à signer avec la Représentation de la Commission européenne en France la convention spécifique pour l'année 2021, relative à Europe Direct Isère/Savoie ;**
- **d'autoriser le Maire ou son représentant à signer une convention partenariale entre les villes de Grenoble, Chambéry et Annecy qui structure le partenariat dans le cadre du projet Europe Direct ;**
- **d'accepter une subvention de 29 333€ versée par la Représentation de la Commission européenne en France au titre de l'année 2021 ;**
- **de co-financer au moins pour moitié les actions proposées en 2021 ;**
- **de redistribuer une quote-part de cette subvention aux villes partenaires.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 53**

**Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre.**

**M. le Maire suspend la séance à 18H11.  
Reprise de la séance à 18H26.**

**DELIBERATION N° 5-(25716)** - AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS - Délibération cadre « Place[s] aux enfants ».

Intervention(s) : M. le Maire, M. NAMUR, M. CARIGNON, Mme BOER, M. BEN-REDJEB, Mme CHALAS, M. BOUZEGHOUB, Mme CHATELAIN-ROCHE, Mme BRETTON, Mme GARNIER, M. NOBLECOURT.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **de valider cette méthode ainsi que les premières interventions prioritaires sur 2021,**
- **de travailler à l'élaboration de documents d'accompagnement de cette démarche :**
  - **charte de fonctionnement des « Place[s] aux enfants »,**
  - **convention d'occupation du domaine public adaptée pour les « Place[s] aux enfants ».**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 49**

**Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3 Nouveau Regard + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)**

**DELIBERATION N° 6-(25785)** - ENVIRONNEMENT - Végétalisation participative : Lancement du dispositif Végétalise ta ville et subvention en nature pour la plantation d'arbres sur le territoire grenoblois.

Intervention(s) : M. CHASTAGNER, Mme CHATELAIN-ROCHE, Mme CHALAS, M. CARIGNON, M. NOBLECOURT, M. BOUTAFA, M. NAMUR, M. le Maire.

**Un amendement est présenté oralement par M. CARIGNON, celui-ci est repoussé :**

**Pour : 7 - Contre : 45 Grenoble en commun - Abstention(s) : 3 Nouveau Regard + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 1 Non-Inscrit (M. BEN-REDJEB).**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver le soutien et la promotion des actions de végétalisation participative, et de consacrer à l'opération Végétalise ta ville un budget d'investissement de 170 000 € par an ;
- d'approuver le dispositif de subventionnement en nature proposé, contribuant à l'augmentation du patrimoine arboré de la Ville de Grenoble. Cette subvention en nature consiste en la fourniture à titre gracieux d'un ou plusieurs arbres aux Grenoblois. Les plantations des arbres distribués, objets du présent dispositif de subventionnement, devront être réalisées en pleine terre sur la commune de Grenoble, dans l'enceinte de biens immobiliers appartenant à des personnes morales de droit public ou des personnes privées (physiques ou morales) avec l'accord de leur propriétaire. Le nombre maximal d'arbres est fixé à 5 par personne ;
- d'approuver de s'engager auprès des grands propriétaires fonciers, en portant le nombre maximal d'arbres à 10 par opération pour ces opérateurs ;
- d'approuver de contribuer activement au déploiement d'une culture commune autour du jardinage écologique et de la gestion écologique des espaces verts en mettant à disposition des ressources documentaires et son expertise au profit des grenoblois ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant l'affaire.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

**Pour : 46**

**Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3 Nouveau Regard + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 1 Non-Inscrit (M. BEN-REDJEB).**

**DELIBERATION N° 7-(25648)** - URBANISME AMENAGEMENT - Délibération cadre - Stratégie de la ville de Grenoble pour l'urbanisme tactique.

Intervention(s) : M. le Maire, M. MONGABURU, Mme CHATELAIN-ROCHE, Mme CHALAS, M. BEN-REDJEB, M. CARIGNON, M. BOUZEGHOUB, M. PINEL, M. NOBLECOURT, M. le Maire.

**Un amendement est présenté oralement par M. CARIGNON, celui-ci est repoussé :**  
**Pour : 6 - Contre : 45 Grenoble en commun - Abstention(s) : 3 Nouveau Regard + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 1 Non-Inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE) + 1 Non-Inscrit (M. BEN-REDJEB).**

**Un amendement est présenté oralement par M. CARIGNON, celui-ci est repoussé :**  
**Pour : 6 - Contre : 45 Grenoble en commun - Abstention(s) : 3 Nouveau Regard + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 1 Non-Inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE) + 1 Non-Inscrit (M. BEN-REDJEB).**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **De retenir les priorités suivantes comme fondatrices de la stratégie d'urbanisme tactique :**
- **La protection des populations précarisées, que ce soit par de l'hébergement et la mise à l'abri des sans -logis ou la mise en place de services de proximité d'accueil, d'accompagnement et d'insertion ;**
- **Le développement d'activités économiques nouvelles, issues notamment de l'économie sociale et solidaire, au bénéfice du territoire et des habitants ;**
- **Le développement de nouveaux usages, notamment culturels, mais également sportifs ou festifs, afin de promouvoir l'émancipation des habitants, de soutenir la création artistique, de mettre en valeur l'Histoire et le patrimoine matériel et immatériel des sites ;**
- **La végétalisation et la débitumisation des espaces, publics ou privés, contribuant à la création d'espaces de fraîcheur et facilitant de l'accès à l'eau, dans le but de favoriser l'appropriation de ces derniers et donc la création d'usages nouveaux.**
- **d'acter les sites proposés par la présente délibération destinés à la démarche d'urbanisme tactique**
- **de lancer la démarche de constitution d'un acteur nouveau pour le territoire en charge de la gestion du projet. Les statuts de ce dernier seront donc présentés devant le conseil municipal avant la fin 2021.**
- **de valider la charte type et la convention d'occupation temporaire type telles qu'annexées.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 44**

**Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3 Nouveau Regard + 1 Non-Inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE).**

**Abstention(s) : 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 1 Non-Inscrit (M. BEN-REDJEB).**

**Ne prend pas part au vote : 1 Grenoble en commun (Mme SCHUMAN)**

**M. le Maire suspend la séance à 21H44.**

**Reprise de la séance à 22H00.**

**VOEU** pour que Grenoble devienne une ville connectée et accessible déposé par le groupe Nouveau Regard.

Intervention(s) : Mme CHALAS, M. CARIGNON, Mme CHATELAIN-ROCHE, M. NAMUR, M. BEN-REDJEB.

**Voeu : repoussé**

**Pour : 11**

**Contre : 45 Grenoble en commun**

**Abstention(s) : 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés.**

**VOEU N° 76-(26160)** - VOEU - Pour l'individualisation de l'allocation adulte handicapé (AAH) déposé par le groupe Grenoble en commun.

Intervention(s) : M. BELTRAN-LOPEZ, M. CARIGNON, M. NOBLECOURT, Mme CHALAS, Mme CHATELAIN-ROCHE.

**Le conseil municipal de Grenoble demande au Gouvernement français de soutenir la mesure d'individualisation de l'AAH et de proposer une date concrète pour le vote de la loi, en deuxième lecture, à l'Assemblée Nationale.**

**Voeu : Adopté**

**Pour : 52**

**Contre : 3 Nouveau Regard + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)**

**Abstention(s) : 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés**

**VOEU N° 77-(26161)** - VOEU - Pour des mesures fiscales à la hauteur des enjeux sociaux post-covid

Intervention(s) : Mme CENATIEMPO, Mme CHALAS, Mme BRETTON.

**Le Conseil municipal de Grenoble demande donc au gouvernement :**

- **le rétablissement de l'ISF afin de répondre aux fractures sociales aggravées par la crise sanitaire,**
- **la suppression du prélèvement forfaitaire unique (PFU) « flat tax » qui supprime le principe de progressivité de l'imposition du capital,**
- **de lutter contre l'évasion fiscale des entreprises en portant au niveau européen et international un taux d'imposition mondial sur les sociétés.**

**Voeu : Adopté**

**Pour : 48**

**Contre : 3 Nouveau Regard + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)**

**Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 1 Non-Inscrit (M. BEN-REDJEB).**



**VOEU** pour pour la vaccination à domicile des séniors déposé par le groupe Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre :

Intervention(s) : M. PINEL, M. CARROZ, Mme CHATELAIN-ROCHE.

**Voeu : repoussé**

**Pour : 6**

**Contre : 45 Grenoble en Commun + 1 Non-Inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE) + 1 Non-Inscrit (M. BEN-REDJEB).**

**Abstention(s) : 3 Nouveau Regard + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés**

**DELIBERATION N° 8-(25706)** - DOMAINE PUBLIC - Exonération des redevances d'occupation du domaine public pour les activités commerciales ne pouvant être exercées dans le cadre des mesures sanitaires en vigueur.

Intervention(s) : M. BOUTAFA, M. BOUZEGHOUB, M. ALLOTO.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- D'approuver l'exonération des droits de place et des redevances d'occupation du domaine public pour l'année 2021, pour les commerces interdits d'exercer leur activité sur le domaine public en raison de la situation sanitaire, selon les modalités exposées dans la présente délibération, à savoir les terrasses, les commerces ambulants, les commerçants des marchés et des Halles Sainte-Claire et les attractions enfantines dans les parcs. Les modalités de facturation suivantes seront mises en œuvre :**

**- Pour les établissements facturés annuellement, la facturation 2021 interviendra en fin d'année 2021 au prorata des jours au cours desquels l'activité commerciale aura effectivement pu être exercée au regard des mesures sanitaires nationales, départementales et locales.**

**- Pour les établissements facturés trimestriellement, la ville procédera aux remboursements des droits préalablement acquittés trimestriellement et par anticipation au prorata du nombre de jours d'interdiction. Si le trimestre commence durant une période d'interdiction d'exercer l'émission des factures sera repoussée à la fin de la période d'interdiction.**

**- D'approuver le fait de procéder au remboursement pour un montant de 45 000 € des tickets résidents achetés en 2019 et en cours de validité entre le 17 mars 2020 et le 24 mai 2020, couvrant la période de gratuité du stationnement sur voirie instaurée lors du premier confinement.**

**- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 53**

**Ne prennent pas part au vote : 3 Grenoble en commun (Mme MENNETRIER, Mme PANTEL, Mme CAPDEPON) + 1 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre (Mme BOER) + 1 Nouveau Regard (Mme CHALAS) + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE).**

**DELIBERATION N° 9-(25655)** - URBANISME AMENAGEMENT - Cours de la Libération et du Général De Gaulle : création d'un périmètre de prise en considération et délimitation des terrains concernés

Intervention(s) : M. CARIGNON, M. JUVEN.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver en application de l'article L424-1 du Code de l'urbanisme, la prendre en considération du périmètre de projets délimité en annexe 1, afin de permettre, le cas échéant, au Maire ou son représentant, de surseoir à statuer à toute demande de nature à compromettre ou rendre plus onéreuse la réalisation de l'opération d'aménagement ;**

**- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toute formalité prévue par le Code de l'urbanisme, notamment les mesures de publicité et d'affichage conformément à l'article R 424-24 du Code de l'urbanisme, et à demander à la Métropole l'annexion du présent périmètre au Plan local d'urbanisme intercommunal.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 53**

**Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre**

**DELIBERATION N° 10-(25715)** - URBANISME AMENAGEMENT - Quartier Diderot-Vercors : création d'un périmètre de prise en considération et délimitation des terrains concernés

Intervention(s) : M. CARIGNON, M. le Maire.

**Un amendement est présenté oralement par M. CARIGNON, celui-ci est repoussé :**

**Pour : 6 - Contre : 45 Grenoble en commun + 1 Non-Inscrit (M. BEN-REDJEB) - Abstention(s) : 3**

**Nouveau Regard + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 1 Non-Inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver en application de l'article L424-1 du Code de l'urbanisme, la prise en considération du périmètre de projets délimité en annexe 1, afin de permettre le cas échéant aux autorités compétentes en matière de délivrance des autorisations d'urbanisme, de surseoir à statuer à toute demande de nature à compromettre ou rendre plus onéreuse la réalisation d'opérations d'aménagement ;**

**- d'autoriser le Maire ou son représentant à procéder à toute formalité prévue par le Code de l'urbanisme, notamment les mesures de publicité et d'affichage conformément à l'article R424-24 du Code de l'urbanisme et à demander à la Métropole l'annexion du présent périmètre au Plan Local d'Urbanisme intercommunal.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 53**

**Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre**

**DELIBERATION N° 11-(25174)** - URBANISME AMENAGEMENT - Convention partenariale avec le CAUE pour l'accompagnement et la réalisation d'une Charte Habitat et Construction.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver le projet de convention partenariale avec le CAUE de l'Isère pour la réalisation d'une Charte Habitat ;**
- **d'approuver le montant de la participation de la Ville pour l'année 2021 à hauteur de 10 800 euros pour la réalisation de cette Charte ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou toute personne bénéficiant d'une délégation à cette fin à signer ladite convention.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 12-(25670)** - URBANISME AMENAGEMENT - SPL SAGES - Opération Châtelet - Approbation du compte-rendu financier 2020, du bilan et de la trésorerie prévisionnels, de l'avenant n° 10 à la convention de concession d'aménagement et des participations de la Ville de Grenoble pour 2021.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver le bilan prévisionnel actualisé des activités, objet de la convention publique d'aménagement, faisant apparaître d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses au 31 décembre 2020 et d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser, ci annexée ;**
- **d'approuver le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses de l'opération, ci-annexé ;**
- **d'approuver le compte rendu annuel 2020 ci-annexé ;**
- **de fixer le montant maximum des participations de la Ville de Grenoble pour l'opération Châtelet : pour 2021 une participation d'équilibre pour la programmation de logements sociaux et encadrés de 893 472 € et une participation aux équipements publics de 2 658 301 € HT ;**
- **d'approuver l'avenant n°10 à la convention publique d'aménagement, ci-annexé ;**
- **d'autoriser le Maire ou son représentant à signer cet avenant.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 53**

**Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre**

**DELIBERATION N° 13-(25302)** - URBANISME AMENAGEMENT - ZAC Presqu'île - Cession par la SEM InnoVia du lot VA à la société VINCI sur le secteur Vercors, du cœur d'îlot CC à Grenoble Habitat, du lot CN3 à ADOMA sur le secteur Cambridge, du lot PG à la SEM Minatec sur le secteur Mandela en vue de la réalisation d'opérations immobilières - Validation de charges foncières.

Intervention(s) : M. CARIGNON, M. le Maire.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver la charge foncière du lot VA proposée par la SEM InnoVia au profit de la société VINCI Immobilier, en vue de réaliser un programme tertiaire innovant d'une surface de plancher d'environ 6 000 m<sup>2</sup>, au prix de 220 € HT le m<sup>2</sup> de surface de plancher pour les bureaux et de 150 € HT le m<sup>2</sup> de surface plancher pour l'activité en rez-de-chaussée,
- d'autoriser la SEM InnoVia à céder à Grenoble Habitat le cœur d'îlot CC cadastré section AD n°354, d'une surface de 518 m<sup>2</sup>, à l'euro symbolique,
- d'approuver la charge foncière du lot CN3 sur le secteur Cambridge proposée par la SEM InnoVia au profit d'Adoma, en vue de réaliser un programme de résidence sociale, d'une surface de plancher d'environ 2 950 m<sup>2</sup> au prix de 210 € HT le m<sup>2</sup> de surface de plancher pour les logements locatifs sociaux,
- d'approuver la charge foncière du lot PG proposée par la SEM InnoVia au profit de la SEM Minatec Entreprises, en vue de réaliser d'un programme de bureaux et laboratoires dit BHT3, d'une surface de plancher d'environ 5 000 m<sup>2</sup>, au prix de 220 € HT le m<sup>2</sup> de surface de plancher pour les bureaux et les laboratoires et de 100 € HT le m<sup>2</sup> de surface plancher pour l'activité en rez-de-chaussée,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la validation des charges foncières de ces opérations sur cette ZAC.

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 53**

**Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre**

**DELIBERATION N° 14-(25415)** - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - ZAC Presqu'île - Acquisition à la SEM InnoVia de deux Locaux Collectifs Résidentiels (LCR), au sein de l'opération ABC située dans le quartier Cambridge

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'acquérir pour un montant total de 250 000 € HT auprès de la SEM InnoVia, le volume n°2 du bâtiment A et le volume n°6 du bâtiment B du programme ABC sur la ZAC Presqu'île, correspondants aux Locaux Collectifs Résidentiels (LCR), assis sur la parcelle cadastrée section AD n° 317 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette acquisition.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 15-(25398)** - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - 20 rue Colbert - Signature d'un acte rectificatif d'acquisition auprès de la SAIEM GRENOBLE HABITAT

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver la signature d'un acte notarié rectificatif pour exclure la parcelle cadastrée section CL n° 114 de l'acte initial ;
- d'approuver l'instauration d'une servitude de passage au profit de la ville de Grenoble sur la parcelle précitée ;
- de demander le remboursement à la SAIEM GRENOBLE HABITAT de la taxe foncière au titre des années 2012 à 2020 pour un montant de 55 555 € ;
- de prendre en charge les frais de l'acte notarié rectificatif et de constitution de servitude ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette affaire et en particulier l'acte rectificatif.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 16-(24451)** - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Désaffectation, déclassement du terrain d'assiette de la sous-station de l'EHPAD Flaubert en vue de sa cession au bénéfice d'ACTIS

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de constater la désaffectation du domaine public de la parcelle cadastrée section EL numéro 229 et d'en prononcer le déclassement ;
- d'approuver la cession à ACTIS de la parcelle cadastrée section EL numéro 229 d'une superficie de 55 m<sup>2</sup> ;
- d'approuver cette cession à l'euro symbolique ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette cession et notamment l'acte notarié.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 54**

**Ne prennent pas part au vote : 3 Grenoble en commun (Mme MARTIN, M. BERON-PEREZ, M. BACK) + 1 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre (Mme BERANGER) + 1 Nouveau Regard (M. SIX).**

**DELIBERATION N° 17-(25286)** - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Acquisition de tènements auprès de la SAIEM GRENOBLE HABITAT afin d'aménager les espaces extérieurs de l'opération immobilière "Libre Cours" situé 77, cours de la Libération et du Général de Gaulle.

Intervention(s) : M. BOUTAFA, Mme CHALAS, M. le Maire.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver l'acquisition auprès de la SAIEM Grenoble Habitat de la parcelle cadastrée section EO n°183 en totalité et d'une partie de la parcelle cadastrée section EO n°182 pour environ 308 m<sup>2</sup>,
- d'acquérir ces tènements, d'une contenance cadastrale totale de 1 345 m<sup>2</sup>, au prix de 30 euros HT le m<sup>2</sup> de terrain soit un prix total d'environ 40 350 euros HT,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire et notamment l'acte d'acquisition.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 49**

**Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3 Nouveau Regard + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)**

**DELIBERATION N° 18-(25373)** - URBANISME AMENAGEMENT - Convention de mise à disposition par l'EPFL-D à la Ville de Grenoble des bâtiments des 5 et 7 place Bonnevey et 17 rue Duguesclin - Opération "Abbaye"

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver la convention ci-après annexée mettant à disposition par l'EPFL à la ville de Grenoble les bâtiments des 5 et 7 place Bonnevey et 17 rue Duguesclin ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions ou tout document s'y rapportant.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 53**

**Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre**

**DELIBERATION N° 19-(25760)** - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Convention-cadre de partenariat entre la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère, l'Agence Départementale d'Information sur le Logement de l'Isère et la Ville de Grenoble pour la lutte contre l'habitat indigne et non décent, convention d'habilitation et convention financière

Intervention(s) : Mme CHALAS, M. CARIGNON, Mme CHATELAIN-ROCHE, M. le Maire, M. JUVEN.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**d'autoriser Monsieur le Maire à signer :**

- La convention- cadre de partenariat entre la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère, la Ville de Grenoble et l'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement de l'Isère,
- La convention d'habilitation fixant les modalités d'intervention de la Ville dans le repérage de la non-décence,
- La convention financière fixant les modalités du concours versé par la Caisse d'Allocations Familiale de l'Isère à la Ville de Grenoble.

### **Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 20-(25757)** - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Gestion des animaux dans l'espace public - Stérilisation, soin et suivi sanitaire des chats errants - Conventions de partenariat avec la Fondation 30 Millions d'Amis d'une part, et les Associations Cosa Animalia, l'Ecole du Chat Libre de Grenoble et son agglomération, l'Association Chats Libres de Grenoble et de l'Isère d'autre part - Convention de partenariat avec les Associations One Voice et Cosa Animalia dans le cadre du programme Chatipi.

Intervention(s) : M. CARIGNON, M. le Maire.

#### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les termes de la convention partenariale avec la Fondation 30 Millions d'Amis, ci-annexée ;**
- **d'approuver les termes de la convention partenariale avec Cosa Animalia, l'Ecole du Chat Libre de Grenoble et son agglomération et l'Association Chats Libres de Grenoble et de l'Isère, ci-annexée ;**
- **d'approuver les termes de la convention partenariale avec l'association One Voice et l'association Cosa Animalia, ci-annexée ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions.**

### **Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 21-(25807)** - ENVIRONNEMENT - Signature de la charte relative à l'échange des données avec Grenoble-Alpes Métropole dans le cadre de l'étude sur la stratégie arbres.

#### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver la Charte de confidentialité conclue entre la Ville de Grenoble et Grenoble-Alpes Métropole,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite charte.**

### **Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 22-(25719)** - AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble pour l'année universitaire 2020- 2021 pour le projet de design d'une nouvelle Borne Fontaine

#### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver le programme d'action partenarial avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble pour l'année universitaire 2020-2021 et d'autoriser le versement de deux subventions correspondantes au montant de 18 000 € TTC auprès de l'ENSAG (comprenant les 3 000 € TTC pour la réalisation des maquettes et 15 000 € TTC pour la prestation des plans d'EXE ainsi que l'accompagnement de l'ENSAG auprès de la Ville pour la réalisation et le suivi du marché Réalisation des bornes fontaines) ;
- d'autoriser le Maire à signer ladite convention avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble ainsi que tous les documents y afférents.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 23-(25806)** - ENERGIE - Signature de la charte d'engagement lumière pour la mise en œuvre du Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (S.D.A.L) métropolitain au service de la sobriété énergétique et de la préservation de l'environnement.

Intervention(s) : M. PINEL, M. le Maire

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver la Charte Éclairage Public présentée par Grenoble-Alpes Métropole dans la cadre de la mise en œuvre du Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (S.D.A.L) métropolitain ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite Charte.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 53**

**Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre**

**DELIBERATION N° 24-(25797)** - ENERGIE - Proposition de nomination de la Directrice de la Régie Lumière de la ville de Grenoble.

Intervention(s) : M. BOUTAFA, M. le Maire

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'accepter la proposition susvisée visant à nommer Madame Cécile DUVERNEY-PRÊT, en qualité de directrice de la Régie Lumière.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 53**

**Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre**



**DELIBERATION N° 25-(23894)** - PATRIMOINE MUNICIPAL - Avenants aux 3 conventions avec la SAS ENERG'Y CITOYENNES portant sur l'installation et l'exploitation de centrales photovoltaïques sur les bâtiments de la Ville de Grenoble

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver :**
  - **La modification de la convention d'occupation temporaire aux fins d'installation et d'exploitation de centrale photovoltaïque pour l'extension Sud de la Halle Technique Municipale située au 12, Rue Honoré de Balzac,**
  - **La modification de la convention d'occupation du domaine public aux fins d'installation et d'exploitation de centrale photovoltaïque de la salle des musiques amplifiées « La Belle Electrique » située au 12 Esplanade Andry Farcy à Grenoble,**
  - **La modification de la convention d'occupation temporaire du domaine public aux fins d'installation et d'exploitation de centrale photovoltaïque du Groupe scolaire Jean Racine (tranche 2) situé 22 avenue Teisseire à Grenoble,**
- **d'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer lesdits avenants aux conventions.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 49**

**Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre**

**Ne prennent pas part au vote : 4 Grenoble en commun (M. BACK, M. FRISTOT, Mme GARNIER, M. PIOLLE).**

**DELIBERATION N° 26-(26059)** - PATRIMOINE MUNICIPAL - Convention cadre d'accueil de collaborateurs bénévoles dans le cadre de la mise en oeuvre des chantiers ouverts au public

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les termes de la convention cadre à intervenir entre la ville de Grenoble et les collaborateurs occasionnels bénévoles dans le cadre de la mise en œuvre des chantiers ouverts au public pour les bâtiments de la Ville de Grenoble ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention telle que soumise en annexe à la présente délibération.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 56**

**Abstention(s) : 3 Nouveau Regard**

**DELIBERATION N° 27-(25685)** - LOCAUX ASSOCIATIFS - Convention de mise à disposition de locaux à la Fondation Georges Boissel/Graines d'insertion

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition gratuite des locaux sis 80 Galerie de l'Arlequin au profit de la fondation Georges BOISSEL, annexée à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 28-(25312)** - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Convention de partenariat dans le cadre du Centre international de formation de référence à l'énergie solaire de Ouagadougou (CIFRESO).

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de l'avenant à la convention entre les villes de Ouagadougou et de Grenoble, le Ministère burkinabè de l'Education nationale, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales (MENAPLN), l'association Energies sans frontières, la Fondation Schneider-Electric, sous l'égide de la Fondation de France et Schneider Electric Afrique de l'Ouest, ci-annexée ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant ;
- de verser une subvention de 43 000 € au bénéfice de l'association Énergies sans frontières au titre de l'équipement du centre de formation de référence en énergie solaire à Ouagadougou (CIFRESO) ;
- de verser une subvention de 15 000 € au bénéfice de la ville de Ouagadougou au titre de l'équipement du CIFRESO pour permettre des achats de matériels disponibles au Burkina Faso.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 29-(25313)** - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Convention spécifique entre la ville de Grenoble et Schneider Electric relative au mécénat de compétences dans le cadre de la mise en place du centre international de formation de référence à l'énergie solaire à Ouagadougou (CIFRESO).

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention de mécénat annexée à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 30-(25407)** - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Avenant financier à la convention signée entre la ville de Grenoble et l'Association Space Junk Grenoble, au titre de l'année 2021.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec l'association Spacejunk Grenoble, centre d'art et d'expression des cultures émergentes, un avenant financier d'un montant de 2 300 €, au titre de l'année 2021 ;
- de dire que le montant de cette subvention est intégré à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de la séance du Conseil municipal du 17 mai 2021.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 31-(25660)** - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Participation au projet européen CAMPAIGNers - Signature d'une convention de partenariat.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver la participation de la ville de Grenoble au titre de partenaire du projet européen CAMPAIGNers ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat (Consortium Agreement) qui contractualise la participation de la Ville au projet ainsi que tout autre document relatif à celui-ci.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 50**

**Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3 Nouveau Regard**

**DELIBERATION N° 32-(25665)** - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Avenant à la convention d'objectifs conclue entre la ville de Grenoble et l'association Oreille en fête - Musée en Musique.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de l'avenant à la convention ci-annexée ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer pour l'année 2021 avec l'association l'Oreille en fête - Musée en Musique cet avenant financier d'un montant de 1 900 € pour l'organisation du projet "Ballades européennes 2021", le Portugal et la Slovénie ;
- de dire que ce montant est intégré à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 33-(25830)** - MONTAGNE - Tarification des locations de l'auditorium et de la salle Taillefer de la Maison du Tourisme et de la Montagne.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver la grille tarifaire et les modalités de location de l'auditorium et de la salle Taillefer de la Maison du Tourisme et de la Montagne ;
- de dire que les tarifs seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021,
- de dire que ces locations seront gérées dans le cadre d'une régie pour compte de tiers créée par le titulaire du marché.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 34-(25532)** - MONTAGNE - Convention générale d'objectifs et de moyens entre la ville de Grenoble et l'association GUC Grenoble Ski.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser le versement de la subvention de 27 000 € au titre du fonctionnement de l'association ;
- d'approuver les termes de la convention à intervenir entre la ville de Grenoble et le GUC Grenoble Ski ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention ;
- de dire que le montant de la subvention est intégré à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 35-(25790)** - SPORT - Règlements intérieurs relatifs à l'occupation des centres sportifs, gymnases, et des terrains de sport municipaux applicables au 1er septembre 2021.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les nouveaux règlements intérieurs des équipements sportifs et des terrains de proximité de la ville de Grenoble, joints en annexes, et de les rendre applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 36-(25791)** - SPORT - Convention-cadre d'utilisation des installations sportives municipales.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'abroger la délibération 52-1816 du Conseil municipal du 26 juin 2017, en tant qu'elle approuvait la convention-cadre d'utilisation des installations sportives aux clubs sportifs et aux organismes publics ou privés ;
- d'abroger la délibération 60-C022 du Conseil municipal du 21 novembre 2011, en tant qu'elle approuvait la convention-cadre de mise à disposition de cages de buts mobiles de football à 11 aux associations sportives grenobloises ;
- d'approuver la nouvelle convention-cadre de mise à disposition des installations sportives municipales, établie pour une durée d'un an à compter de sa signature par les parties, renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 4 ans pour une utilisation régulière au cours de l'année scolaire/sportive, ou pour la durée de l'événement dans le cadre d'une manifestation exceptionnelle ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir entre la ville de Grenoble et les associations, sociétés, établissements scolaires et de formation, administrations et autres organismes publics et privés spécialisés pour la mise à disposition des installations sportives.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 37-(25536)** - SPORT - Avenants financiers aux conventions pluriannuelles avec les associations du secteur sportif et subventions dans le cadre du fonds Covid.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les avenants financiers figurant dans le tableau récapitulatif (annexe 1) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les avenants financiers correspondants annexés à la présente délibération (annexe 2) ;
- de dire que les montants de subvention sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 57**

**Les élu-es cités ci-après n'ont pas participé au vote de la délibération, étant donné que cette dernière prévoit l'attribution d'une subvention financière et/ou en nature à une structure associative dans laquelle ils représentent la commune en qualité d'administrateurs : Mme MENNETRIER, M. CHASTAGNER.**

**DELIBERATION N° 38-(25682)** - SPORT - Convention de mise à disposition de locaux entre la ville de Grenoble et l'association Mistral football Club.

Intervention(s) : M. CARIGNON, M. le Maire.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **de mettre fin d'un commun accord à la convention en vigueur avec l'association Mistral Football Club ;**
- **d'approuver les termes de la nouvelle convention ci-annexée pour la mise à disposition de locaux à titre gratuit à l'association Mistral Football Club ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 58**

**Ne prend pas part au vote : 1 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés (M. BOUZEGHOUB).**

**DELIBERATION N° 39-(25729)** - JEUNESSE - Attribution des bourses d'aide à l'obtention du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA).

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver l'attribution des bourses d'aide à l'obtention du BAFA pour les montants indiqués aux 8 personnes dont les noms figurent en annexe.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 40-(25730)** - AFFAIRES SCOLAIRES - Renouvellement de la convention pour l'accueil d'une classe externalisée au sein de l'école Paul Painlevé pour l'année scolaire 2021-2022.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les termes de la nouvelle convention entre le Centre Hospitalier Alpes Isère, la Direction des services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Isère et la ville de Grenoble pour l'année scolaire 2021-2022 (annexe) ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 41-(25731)** - AFFAIRES SCOLAIRES - Signature de la convention de gestion relative au Programme de Réussite Éducative (PRE) 16-18 ans entre la ville de Grenoble et Grenoble-Alpes Métropole pour l'année 2021.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'autoriser la ville de Grenoble à percevoir la participation financière de Grenoble-Alpes Métropole pour la mise en œuvre du Programme Réussite Éducative 16-18 ans grenoblois ;**
- **d'approuver les termes de la convention de gestion de service entre Grenoble-Alpes Métropole et la ville de Grenoble (annexe) dans le cadre du Programme de Réussite Éducative 16-18 ans grenoblois pour l'année 2021 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 42-(25733)** - AFFAIRES SCOLAIRES - Signature des conventions de participation financière des communes aux frais de fonctionnement des écoles grenobloises accueillant des enfants non grenoblois dans une Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) pour l'année scolaire 2020-2021.

Intervention(s) : M. CARIGNON, Mme GARNIER.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver le coût de fonctionnement de 1 103 € par élève pour l'année scolaire 2020-2021 ;**
- **d'approuver les termes des conventions de participation financière aux frais de fonctionnement des classes ULIS grenobloises pour l'année scolaire 2020-2021 avec les communes dont sont originaires les enfants accueillis (annexe 1);**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 43-(25732)** - PARCOURS EDUCATIF - Tarifs et modalités d'inscription de la pause méridienne et des séjours en classe de découvertes - Règlement intérieur des activités périscolaires et de la restauration scolaire applicables au 1er septembre 2021.

Intervention(s) : M. NOBLECOURT.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les tarifs de la pause méridienne et des séjours en classes de découvertes (annexes 1 et 2), lesquels seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 ;**

- d'approuver pour les activités périscolaires et les classes de découvertes un tarif spécifique pour les enfants pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance, correspondant au tarif du quotient familial 792 ;
- d'approuver le règlement intérieur des activités périscolaires et de la restauration scolaire (annexe 3).

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

**Pour : 52**

**Abstention(s) : 3 Nouveau Regard + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 1 Non-Inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)**

**DELIBERATION N° 44-(25772)** - PARCOURS EDUCATIF - Adhésion de la ville de Grenoble au Réseau français des Villes Éducatrices et désignation d'un-e représentant-e de la commune.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver l'adhésion de la ville de Grenoble au Réseau Français de Villes Educatrices en adoptant les statuts de cette association (annexe 1) et en prenant acte des principes énoncés dans la Charte des villes éducatrices (annexe 2) ;
- d'approuver le versement de la cotisation annuelle, soit 1 150 € au titre de l'année 2021 ;
- d'approuver la désignation de l'Adjointe aux écoles, Madame Christine GARNIER, pour représenter la ville de Grenoble au sein de l'assemblée générale de l'association Réseau Français de Villes Educatrices.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 58**

**Ne prend pas part au vote : 1 Grenoble en commun (Mme GARNIER).**

**DELIBERATION N° 45-(25822)** - AFFAIRES CULTURELLES - Groupement d'Intérêt Public (GIP) ARC NUCLEART - Versement d'une participation complémentaire.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser la ville de Grenoble à apporter au groupement d'intérêt public culturel ARC Nucléart, une participation d'un montant de 262.25 €, correspondant à 25 % de la perte comptable 2019 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 55**

**Abstention(s) : 3 Nouveau Regard**

**Ne prend pas part au vote : 1 Grenoble en commun (Mme LHEUREUX).**



**DELIBERATION N° 46-(25591)** - AFFAIRES CULTURELLES - Convention de mise à disposition de murs d'équipements municipaux à l'association Spacejunk pour la réalisation de fresques éphémères dans le cadre du Grenoble Street Art Fest 2021.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les termes de la convention ci-annexée avec l'association Spacejunk, fixant les modalités de mise à disposition des murs d'équipements municipaux ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ;**
- **d'autoriser le dépôt de toute demande d'autorisation de travaux relative à la modification de l'aspect extérieur des constructions.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

**Pour : 56**

**Abstention(s) : 3 Nouveau Regard**

**DELIBERATION N° 47-(25631)** - AFFAIRES CULTURELLES - Renouvellement du partenariat avec l'Office de Tourisme dans le cadre du Grenoble-Alpes Métropole PASS - Signature d'une convention.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver la convention à intervenir entre la ville de Grenoble et l'Office du Tourisme Grenoble-Alpes Métropole, jointe en annexe ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 48-(25616)** - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble- Convention de partenariat avec l'association Groupe Émile Dubois dans le cadre du festival "Uriage en danse".

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les termes de la convention de partenariat à intervenir avec l'association Groupe Émile Dubois dans le cadre du festival « Uriage en danse » ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 49-(26012)** - AFFAIRES CULTURELLES - Tarifs exceptionnels de réouverture du musée, du muséum et du musée Stendhal

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver une tarification exceptionnelle des musées de Grenoble (musée, muséum, musée Stendhal) du 19 mai 2021 au 31 août 2021 permettant d'accéder aux trois établissements avec un seul billet acheté pendant la période
- d'approuver la prolongation de six mois, à compter du 19 mai 2021, des abonnements au musée, au muséum et au musée Stendhal qui étaient valides au 29 octobre 2020

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 50-(25615)** - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Convention de partenariat avec l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV).

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention de partenariat avec l'Association de la Fondation Étudiante pour la Ville (AFEV) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ci-annexée.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 51-(25614)** - AFFAIRES CULTURELLES - Muséum et Musée de Grenoble – Conventions de dépôts de collections auprès du Musée de Saint-Antoine-l'Abbaye, espace culturel du Département de l'Isère et auprès de la commune de Sallanches, Château des Rubins.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes des deux conventions de dépôt de collections auprès du Musée de Saint-Antoine-l'Abbaye, espace culturel du Département de l'Isère, en annexe 1 et 2 ;
- d'approuver les termes de la convention de dépôt de collections auprès de la commune de Sallanches, Château des Rubins, en annexe 3 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à les signer.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 52-(25680)** - AFFAIRES CULTURELLES - Muséum de Grenoble - Convention de partenariat avec la commune de Vaulnaveys-le-bas actant le transfert de propriété des collections déposées au Muséum et fixant le cadre des fouilles à venir sur les parcelles concernées.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les termes de la convention de partenariat entre la ville de Grenoble et la commune de Vaulnaveys-le-Bas, jointe en annexe 1 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 53-(25590)** - AFFAIRES CULTURELLES - Convention d'objectifs entre la ville de Grenoble et l'association des Amis du Muséum de Grenoble 2021-2023.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs à intervenir avec l'association des Amis du Muséum de Grenoble ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, jointe en annexe.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 54-(24942)** - REAMENAGEMENT URBAIN - Avenant n°1 à la convention pluriannuelle métropolitaine de renouvellement urbain.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver le projet d'avenant à la convention, dit « avenant 1 à la Convention Pluriannuelle des Projets de Renouvellement Urbain de Grenoble Alpes Métropole, », annexé à la présente délibération,**
- **d'autoriser le Maire de Grenoble, à signer l'avenant 1 à la Convention Pluriannuelle des Projets de Renouvellement Urbain de Grenoble Alpes Métropole.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

**Pour : 50**

**Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3 Nouveau Regard**

**DELIBERATION N° 55-(25788)** - ACTION SOCIALE - Convention de mise à disposition gratuite d'un local à l'association "Vive la récup".

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les conditions de mise à disposition d'un local à l'Association « Vive la récup' »,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition gratuite d'un local situé au 9, place Lionel Terray à Grenoble.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 56-(25717)** - ACTION SOCIALE - Avenant à la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'association Femmes SDF

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'association Femmes SDF du 17 juin 2019 annexé à la présente délibération,
- d'autoriser le versement à l'association Femmes SDF d'une subvention de fonctionnement de 21 000€ pour l'année 2021.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 57-(25033)** - ACTION SOCIALE - Convention avec l'association Poil de Carotte pour l'accueil en pension complète des usagers de Maisons des Habitants de Grenoble pour l'année 2021.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver la convention passée entre l'association « Poil de Carotte » et la Ville de Grenoble, annexée à la présente délibération pour l'accueil en pension complète des usagers des Maisons des Habitants de Grenoble pour les séjours de l'été 2021,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention,
- d'autoriser Monsieur le Maire à régler à l'association « Poil de Carotte » les frais d'hébergement nécessaires à l'accueil des publics.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 58-(25718)** - ACTION SOCIALE - Mise à disposition gratuite de locaux pour l'association Cœur 2 Gre

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition gratuite de locaux entre la Ville de Grenoble et l'association Cœur 2 Gre, annexée à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 59-(25656)** - ACTION SOCIALE - Avenants financiers aux conventions d'objectifs et de moyens concernant des associations exerçant dans les champs de la citoyenneté, de la vie des quartiers et du développement des territoires.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de verser aux associations citées ci-dessus les subventions correspondantes
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers tels que soumis en annexes à la délibération,
- de dire que les montants des subventions sont intégrés dans la délibération générale « d'affectation de subventions sur crédits existants » de cette même séance du Conseil Municipal ».

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 50**

**Ne prennent pas part au vote : 1 Grenoble en commun (Mme CAPDEPON) + 1 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés (M. BOUZEGHOUB).**

**Les élu-es cités ci-après n'ont pas participé au vote de la délibération, étant donné que cette dernière prévoit l'attribution d'une subvention financière et/ou en nature à une structure associative dans laquelle ils représentent la commune en qualité d'administrateurs : Mme BRETTON, Mme GARNIER, Mme MENNETRIER, M. CHASTAGNER, M. BERON-PEREZ, Mme MASSON, Mme BACHER.**

**DELIBERATION N° 60-(25659)** - ACTION SOCIALE - Conventions de mise à disposition gratuite de locaux aux associations Radio Malherbe Grenoble (RMG) et Comité d'Animation Teisseire Malherbe (CATM).

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les conditions de mise à disposition gratuite de locaux aux associations Radio Malherbe Grenoble (RMG) et Comité d'Animation Teisseire Malherbe (CATM),

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de mise à disposition de locaux situés au 20 bis avenue Malherbe et au sis 6 bis Dubois Fontanelle 38000 Grenoble, avec chacune de ces associations.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 61-(25319) - ACTION SOCIALE - Convention d'occupation gratuite de locaux entre la Ville et l'association La Marelle**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition gratuite de locaux entre la Ville de Grenoble et l'association La Marelle annexée à la présente délibération ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 58**

**L' élu cité ci-après n'a pas participé au vote de la délibération, étant donné que cette dernière prévoit l'attribution d'une subvention financière et/ou en nature à une structure associative dans laquelle il représente la commune en qualité d'administrateur : M. FLECHET.**

**DELIBERATION N° 62-(25321) - ACTION SOCIALE - Convention d'occupation gratuite de locaux entre la Ville et l'association Dépann' Familles**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition gratuite de locaux entre la Ville de Grenoble et l'association Dépann' Familles, annexée à la présente délibération ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 63-(25361) - ACTION SOCIALE - Convention de mise à disposition gratuite de locaux à l'association "Les Copeaux D'abord"- gratuité des fluides.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- D'approuver les conditions de mise à disposition gratuite des locaux entre la Ville de Grenoble et l'association les Copeaux d'Abord,**

**- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition telle que soumise en annexe à la délibération.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 64-(25563)** - ACTION SOCIALE - Avenant à la Convention d'occupation précaire entre la Ville de Grenoble et l'association "La POUSADA".

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- D'approuver les termes de l'avenant à la convention de mise à disposition de trois bureaux supplémentaires d'une surface totale de 62,5 m<sup>2</sup> privés situés 68 bis rue Anatole France à la Pousada à titre onéreux, moyennant un loyer total de 4875 euros TTC annuel,**
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de mise à disposition tel que soumis en annexe à la délibération.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 65-(25712)** - ADMINISTRATION GENERALE - Contrat de prestations intégrées relatif à la prise en charge par la Ville de Grenoble des prestations accueil et courrier du CCAS de la Ville de Grenoble

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de prestations intégrées relatif à la prise en charge par la Ville de Grenoble des prestations accueil et courrier du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Grenoble.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 66-(25710)** - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des Elu-es au titre d'un mandat spécial

Intervention(s) : M. PINEL. M. le Maire

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de conférer le caractère de mandat spécial au déplacement ci-après :**

**- du 21 mai au 5 juin 2021 en Syrie – Programme JASMINE – Jalons de Solidarités Municipalisme et Internationalisme avec le Nord-Est de la Syrie. Organisé par la Fondation Danielle Mitterrand (France Libertés) – A. BACK**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 49**

**Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3 Nouveau Regard + 1 Non-Inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE).**

**DELIBERATION N° 67-(25905) - PERSONNEL MUNICIPAL - Information relative à deux conventions de mise à disposition de deux agents de la Ville de Grenoble, auprès de l'Association du Centre Social Chorier-Berriat (ACSCB) et auprès du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Grenoble.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- de prendre acte de la mise à disposition à titre onéreux de :**

- **Monsieur Matthieu WARIN auprès de l'Association du Centre Social Chorier-Berriat à hauteur de 10% de son temps de travail, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021, pour une durée d'un an.**
- **Madame BLANCHOT Elsa auprès du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Grenoble, à hauteur de 100 % de son temps de travail, à compter du 25 mai 2021, pour une durée de trois ans.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 50**

**Ne prennent pas part au vote : 7 Grenoble en commun (M. BERON-PEREZ, Mme CAPDEPON, Mme DESLATTES, M. FLECHET, M. KADA, Mme MARTIN, Mme BRETTON) + 1 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre (M. PINEL) + 1 Nouveau Regard (Mme CHALAS).**

**DELIBERATION N° 68-(25574) - PERSONNEL MUNICIPAL - Information sur une convention de mise à disposition à temps partiel d'un agent de la Ville de Grenoble auprès de la Fédération des services publics CGT.**

Intervention(s) : M. BOUTAFA. M. MERIAUX

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- de prendre acte de la mise à disposition de Monsieur Eric HOURS auprès de la Fédération des services publics CGT à hauteur de 20 % à compter du 1er juin 2021 jusqu'au 31 décembre 2021, dont la rémunération à hauteur de 20 % sera remboursée par le biais de la dotation globale de fonctionnement (article 100 de la loi du 26 janvier 1984).**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**



**DELIBERATION N° 69-(25576)** - PERSONNEL MUNICIPAL - Remises gracieuses de dettes.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'accorder une remise gracieuse de dette à Madame pour un montant de 1 435,32 euros et à Madame pour un montant de 757,34 euros.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 70-(25124)** - PERSONNEL MUNICIPAL - Création, transformations de postes et suppressions et créations de postes saisonniers.

Intervention(s) : M. BOUTAFA, M. MERIAUX, M. PINEL.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'autoriser les création et transformations de postes figurant dans l'annexe, soumises à l'avis du Comité Technique du 30 avril 2021, ;**
- **de supprimer les postes saisonniers et de créer les postes saisonniers figurant dans l'annexe, soumis à l'avis du Comité Technique du 23 mars 2021.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 50**

**Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société + 3 Nouveau Regard**

**DELIBERATION N° 71-(25678)** - CONTROLE DE GESTION - SPL D'EFFICACITE ENERGETIQUE (SPL OSER) – Modification des statuts - Augmentation de capital – Autorisation au représentant à l'assemblée générale extraordinaire - Modification du pacte d'actionnaires.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'autoriser le représentant de la ville de Grenoble aux assemblées générales de la SPL D'EFFICACITE ENERGETIQUE (SPL OSER) à voter en faveur de la délégation par l'assemblée générale au conseil d'administration de l'organisation d'augmentations de capital ayant les caractéristiques suivantes :**

- **Montant maximum global des augmentations : six cent mille euros (600 000 €) ;**
- **Durée maximum de la délégation : 26 mois ;**
- **Ladite délégation comportant pouvoir pour le conseil d'administration, à l'occasion de chaque augmentation, de modifier les deux premiers alinéas de l'article 6 CAPITAL SOCIAL – APPORTS des statuts afin d'y faire figurer le nouveau capital qui résultera de chaque augmentation réalisée dans le cadre ci-dessus autorisé, ainsi que le troisième alinéa de l'article 14 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION afin de pouvoir attribuer aux actionnaires participant aux augmentations tout**

siège d'administrateur qui pourra résulter de la proportion de capital qu'ils détiendront, soit individuellement, soit en augmentant le nombre de sièges attribués à l'assemblée spéciale.  
- d'approuver le nouveau pacte d'actionnaires modifié tel que présenté en annexe.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 55**

**Abstention(s) : 3 Nouveau Regard + 1 Non-Inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)**

**DELIBERATION N° 72-(25768)** - FINANCES - Affectation de subventions sur crédits existants

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.**

Exercice : 2021

BUDGET : VILLE DE GRENOBLE

Article : **6574** (chapitre 65)

**Commission Emancipations**

CIE DE DANSE HALLET EGHAYAN	4 000,00
ENERGIES SANS FRONTIERES - L'EAU ET L'ELECTRICITE POUR TOUS	43 000,00
L'OREILLE EN FETE - MUSEE EN MUSIQUE	1 900,00
SPACEJUNK GRENOBLE	2 300,00
AJA VILLENEUVE - JEUNESSE ET ATHLETIQUE VILLENEUVE	7 850,00
AMICALE SPORTIVE MISTRAL DRAC JUDO (ASMD)	5 800,00
ASIEG - ASS SPORTIVE ITALO EUROPEENNE DE GRENOBLE	9 300,00
ASPTT ATHLETISME	7 950,00
ASSOCIATION FUTSALL DES GEANTS	3 400,00
AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS BAJATIERE	5 000,00
AVIRON GRENOBLOIS	27 800,00
CENTRE SPORTIF TAEKWONDO DAUPHINE MISTRAL	500,00
CERCLE ESCRIME LA RAPIERE	700,00
CLUB D' ESCRIME PARMENTIER	10 900,00
CLUB DE TIR GRENOBLOIS	650,00
DIABLES BLEUS DE GRENOBLE	300,00
DOJO GRENOBLOIS	6 950,00
ECHIQUIER GRENOBLOIS	1 000,00
FOOTBALL CLUB ALLOBROGES ASAFIA (FC2A)	10 250,00
GRENOBLE ALP 38	8 000,00
GRENOBLE ALPES BADMINTON GAB 38	200,00
GRENOBLE ALPES CANOE-KAYAK	500,00
<b>GRENOBLE BASKET 38</b>	<b>2 500,00</b>
GRENOBLE CATALANS DOMENE RUGBY	2 100,00
GRENOBLE GYMNASIQUE	15 850,00
GRENOBLE HANDISPORTS	7 800,00
GRENOBLE ISERE MÉTROPOLE PATINAGE (GIMP)	3 750,00

GRENOBLE KARATE ACADEMY	1 050,00
GRENOBLE METROPOLE CYCLISME 38	1 300,00
<b>GRENOBLE TENNIS</b>	<b>10 000,00</b>
GRENOBLE VILLE GYM ET RANDO	400,00
GUC ATHLETISME	8 250,00
GUC COURSE D'ORIENTATION	300,00
GUC ESCRIME	700,00
GUC JUDO CLUB DE GRENOBLE	17 300,00
GUC TENNIS	5 450,00
HOCKEY CLUB GRENOBLE (GAZON)-HCG	3 500,00
<b>JISEIDO GRENOBLE</b>	<b>1 500,00</b>
MEYLAN GRENOBLE HANDIBASKET	1 100,00
MISTRAL FOOTBALL CLUB	8 400,00
RING GRENOBLOIS - GRENOBLE SPORTS ET SPECTACLES	6 400,00
ROLLER DERBY 38-THE CANNIBAL MARMOTS	1 400,00
SENTINELLE DES ALPES	3 800,00
SKI NAUTIQUE CLUB DU BOIS FRANCAIS (SNCBFG)	1 300,00
SOCIETE DE TIR DE GRENOBLE	100,00
TEAM MHIYAUI	500,00
TENNIS DE TABLE LA TRONCHE MEYLAN GRENOBLE (TTTMG)	1 100,00
TRAMPOLINE CLUB DAUPHINE TCD	5 600,00
UNION SPORTIVE ABBAYE GRENOBLE	5 400,00
USVO FOOTBALL - UNITE SPORTIVE VILLAGE OLYMPIQUE GRENOBLE	5 800,00
GUC GRENOBLE SKI	27 000,00
LA CIMADE	3 000,00
<b>Commission Résiliences</b>	
FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS	6 160,00
<b>Commission Ressources</b>	
COMITE CATHOLIQUE CONTRE LA FAIM ET POUR LE DEVELOPPEMENT - CCFD TERRE SOLIDAIRE	5 000,00
<b>Commission Solidarités</b>	
FEMMES SDF	21 000,00
ACOEUR	700,00
AD2S - ASS POUR DEVELOPPEMENT SPORTS DE SABLE	1 300,00
ALFA - ASS. LOCALE DES FEMMES ALGERIENNES	500,00
AMIS SANS FRONTIERES ISERE	400,00
AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS BAJATIERE	2 200,00
CENTRE SOCIAL CHORIER-BERRIAT (ACSCB)	400,00
CLEF - CENTRE DE LOISIRS ENFANCE ET FAMILLES	1 500,00
CLUB LUCIEN REVOL 3EME AGE	400,00
CLUB NINON VALLIN	400,00
COLLECTIF DES HABITANTS D'ABRY	500,00
COMITE D'ANIMATION TEISSEIRE MALHERBE	2 200,00
FACILE - FORMATION A L'AUTONOMIE & A LA CITOYENNETE	7 000,00
LOISIRS ET SOLIDARITE DES RETRAITES ISERE	400,00
MJC LUCIE AUBRAC	1 000,00
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	1 300,00
MJC PARMENTIER	5 500,00
PIMMS DE L'ISERE	10 000,00
UNION DE QUARTIER BALADINS GEANTS	500,00
UNION DE QUARTIER BERRIAT-SAINT-BRUNO - EUROPOLE	500,00
UNION DE QUARTIER DE L'ILE VERTE	1 500,00

UNION DE QUARTIER FOCH, AIGLE, LIBERATION	500,00
UNION DE QUARTIER MISTRAL COHAMIS	2 400,00
UNION DE QUARTIER MUTUALITE PREFECTURE	500,00
UNION DE QUARTIER VILLAGE OLYMPIQUE - VIGNY MUSSET	2 000,00
UNION DE QUARTIER VILLENEUVE 1	500,00
UNION DES HABITANTS DU QUARTIER ABBAYE-JOUHAUX	500,00
UNION DES HABITANTS DU QUARTIER EAUX CLAIRES/UDHEC	500,00
UNION DES HABITANTS DU QUARTIER EXPOSITION BAJATIERE (UHQEB)	500,00
L'AGE D'OR	
	30 500,00
TOTAL ARTICLE	419 160,00
TOTAL BUDGET	419 160,00

**NB : les subventions en gras, d'un montant total de 14.000,00 €, correspondent à des subventions versées dans le cadre du fonds de soutien aux associations prévu par les délibérations n°2 et n°3 du 28/09/2020 et n° 45 du 02/11/2020**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 46**

**Ne prennent pas part au vote : 1 Grenoble en commun (Mme CAPDEPON) + 1 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés (M. BOUZEGHOUB).**

**Les élu-es cités ci-après n'ont pas participé au vote de la délibération, étant donné que cette dernière prévoit l'attribution d'une subvention financière et/ou en nature à une structure associative dans laquelle ils représentent la commune en qualité d'administrateurs : Mme BRETTON, Mme GARNIER, Mme MENNETRIER, M. CHASTAGNER, M. BERON-PEREZ, Mme MASSON, Mme BACHER, Mme LHEUREUX, M. BACK, Mme MARTIN, Mme PANTEL.**

**DELIBERATION N° 73-(25787) - FINANCES - Modification de la convention définissant les modalités d'encaissement du CAIRN - Monnaie Locale Complémentaire - dans le cadre des régies municipales**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération, définissant les modalités d'encaissement du CAIRN dans le cadre des régies municipales et les modalités d'utilisation du CAIRN par les créanciers de la Ville.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 49**

**Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3 Nouveau Regard + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)**

**DELIBERATION N° 74-(25356)** - DOMAINE PUBLIC - Convention de partenariat 2021 Espace d' Affichage « Grande Bâche » Gare inférieure du Téléphérique

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **D'approuver les termes de la convention de partenariat à titre gratuit jointe en annexe, avec la Régie du Téléphérique Grenoble Bastille,**
- **D'autoriser M. le Maire à poursuivre les accords de partenariats et à signer les conventions s'y reportant.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 58**

**Ne prend pas part au vote : 1 Grenoble en commun (M. HABFAST).**

**DELIBERATION N° 75-(25721)** - SUIVI EVALUATIF / NOUVEAUX INDICATEURS - Création partenariale d'un Centre de ressources local sur les indicateurs de bien-vivre - Versement d'une subvention à l'association CCFD-Terre Solidaire

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 5 000 € TTC à l'association coordinatrice du projet, CCFD-Terre Solidaire, pour le paiement du futur prestataire en charge de la création du Centre de ressources des indicateurs de bien-vivre.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 56**

**Abstention(s) : 3 Nouveau Regard**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00H28**

# ANNEXES

Conseil municipal 17 Nov 2021  
Annexe à la délibération n° 1-25376

DGFI-DAJCP-SCP

Rendu acte marchés

CM05/2021

Intitulé consultation	N° lot	Intitulé lot	N° MARCHE militaire	N° MARCHE civil	N° MARCHE catégorie prestations	N° MARCHE catégorie marché	N° MARCHE numéroté*	marchés multi- attributaires	Attributaire	Code postal	Ville	Prix global et forfaitaire Montant en € HT	Montant maximum en euros HT pour la durée de base du marché	Forme de prix	Durée exprimée en mois	Recond uct*	Procédure	Notifica* du marché	Intégration rendu acte
Etude de programmation urbaine et de stratégie santé dans l'urbanisme - développement d'un quartier favorable à la santé			20	A	P	M	162		Groupement : AIA ENVIRONNEMENT CO-TRAITANT : AIA TERRITOIRE SCET	75015	PARIS	111 000,00	100 000,00	Prix mixtes	36	0	p.adaptée_sup.90	31/03/21	17/05/21
Fourniture de lubrifiants, graisses et carburant 2 temps pour les véhicules et engins municipaux de la Ville de Grenoble			20	B	F	B	220		YORK	93130	LA GARDE	40 000,00		Prix unitaires avec montant maximum de commande	12	3	p.adaptée_sup.90	16/03/21	17/05/21
Conception et réalisation d'une exposition au Muséum de Grenoble			20	B	S	M	225		Groupement : Mandataire : LE MUSEOPHONE Co-traitant : MATTEUCCI Costanza	43000	SAINTE ETIENNE	73 360,00		Prix mixtes	14	0	p.adaptée_inf.90	01/02/21	17/05/21
Nettoyage du centre communal Camille Claudel			20	C	S	B	241		LE NETTOYAGE DAUPHINOIS	38180	SEYSSINS	129 500,00		Prix mixtes	12	3	procédure formalisée.	01/04/21	17/05/21
Déménagement vers le nouveau centre communal Camille Claudel			20	C	S	B	255		Groupement : Mandataire : PROJECT SERVICES Co-traitants : Alpha déménagement/Chanel/Fum ex/La Flèche Blanche	94200	IVRY-SUR SEINE	41 863,60	60 000,00	Prix mixtes	12		p.adaptée_sup.90	30/03/21	17/05/21
Location, installation de bâtiments modulaires pour la Foire des Rameaux avec prestations de nettoyage pour les sanitaires	1	Location, installation et dépose de modules à usage de bureaux.	20	B	F	B	257		ETS MCM	69730	GENAY	7 000,00		Prix unitaires avec montant maximum de commande	12	3	p.adaptée_inf.90	01/03/21	17/05/21
Acquisition d'un 4x4 de PTAC de 3T5 avec panier de remorquage			20	B	F	M	264		STE LARR	04400	LES THUILES	71 100,00		Prix global et forfaitaire	8	0	p.adaptée_inf.90	09/03/21	17/05/21
Maintenance du logiciel OCTIME et prestations complémentaires	0		20	B	I	B	271		OCTIME SAS	64300	BIRON	5 665,71	10 000,00	Prix mixtes	12		p.sans publicité ni mise en concurrence_inf.9	16/03/21	17/05/21
Ecole primaire Grand Chatelet - Démontage, transfert et remontage des bâtiments modulaires en place à l'école Lucie Aubrac			20	A	T	M	273		HEXIS CM	34110	FRONTIGNAN	222 907,76		Prix global et forfaitaire	3		p.adaptée_sup.90	01/03/21	17/05/21
Marché subséquent à l'accord-cadre relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville et du CCAS	2	Désamiantage	20	C	T	Z	283		SAS FEDD	69330	MEYZIEU	7 503,39		Prix mixtes			p.sans publicité ni mise en concurrence_inf.9	01/02/21	17/05/21
SITE CLAUDEL - Travaux d'amélioration du réseau électrique de secours	1	Groupes électrogènes	20	A	T	M	299		SNEF	38430	MOIRANS	51 031,96		Prix global et forfaitaire	3		p.adaptée_sup.90	18/02/21	17/05/21
SITE CLAUDEL - Travaux d'amélioration du réseau électrique de secours	2	Onduleurs	20	A	T	M	300		BONAZZA	38100	GRENOBLE	42 429,00		Prix global et forfaitaire	3		p.adaptée_sup.90	16/02/21	17/05/21
Relance suite infructueuse Lot 02 Assurance Dommages aux Biens-2° ligne			20	A	S	M	303		Courtier : Expera Assurances Mandataire : MMA IARD	38240	MEYLAN	107 701,12		Prix global et forfaitaire	48		p.sans publicité ni mise en concurrence_sup. 90	16/03/21	17/05/21
SITE CLAUDEL - Travaux d'extension du système de sécurité			20	A	T	M	309		EMGE	38420	LE VERSOUD	166 473,11		Prix global et forfaitaire	2		p.adaptée_sup.90	22/02/21	17/05/21
Maintenance, évolution et assistance du logiciel de gestion financière « GRAND ANGLE »	0		21	A	I	B	007		CGI France	92400	COURBEVOIE	169 090,00		Prix unitaires avec montant minimum et maximum de commande	48		p.sans publicité ni mise en concurrence_sup. 90	29/03/21	17/05/21
Relocalisation du centre de santé des géants - mission de maîtrise d'œuvre			21	B	P	M	017		SAS BETREC IG	38024	GRENOBLE	87 016,26		Prix global et forfaitaire	24		p.adaptée_inf.90	12/03/21	17/05/21
Hôtel de Ville - Mission de COPS pour les travaux de réfection salle du Conseil Municipal			21	B	P	M	030		APAVE SUD EUROPE SAS 38	38431	ECHIROLLES	8 244,00		Prix global et forfaitaire	21	0	p.adaptée_inf.90	26/02/21	17/05/21
Hôtel de Ville - Mission de contrôle technique pour les travaux de réfection salle du Conseil Municipal			21	B	P	M	031		APAVE SUD EUROPE SAS 38	38431	ECHIROLLES	6 268,00		Prix global et forfaitaire	21	0	p.adaptée_inf.90	23/02/21	17/05/21
Ensemble Eaux Claires - Travaux de création d'une sous-station de chauffage	1	Chauffage	21	B	T	M	032		PCSD	38100	GRENOBLE	18 000,00		Prix global et forfaitaire	4	0	p.adaptée_inf.90	12/03/21	17/05/21

Intitulé consultation	N° lot	Intitulé lot	N° MARCHE	N° MARCHE	N° MARCHE	N° MARCHE	N° MARCHE	N° MARCHE	catégorie prestations	catégorie marché	N° MARCHE	N° MARCHE	N° MARCHE	N° MARCHE	multi-attributaires	Attributaire	Code postal	Ville	Prix global et forfaitaire Montant en € HT	Montant maximum en euros HT pour la durée de base du marché	Forme de prix	Durée exprimée en mois	Recensement	Procédure	Modalités de marché	Intégration rendu acte
Ensemble Eau Chires - Travaux de création d'une sous-station de chauffage	2	Régulation	21	B	T	M	013	M	013	M	013	M	013		MOROT	38120	SAINTE EGREVE	18 340,00		Prix global et forfaitaire	4	0	p.adaptée_inf90	06/03/21	17/06/21	
Ecole élémentaire HOICHE - Travaux d'installation de panneaux photovoltaïques			21	B	T	M	034	M	034	M	034	M	034		WATT&HOME	38210	TULLINS	38 246,62		Prix global et forfaitaire	2	0	p.adaptée_inf90	23/02/21	17/06/21	
Accompagnement conseil en concertation et méthode design sur le projet « Rues écoles »			21	B	P	M	038	M	038	M	038	M	038		Groupeement JULIE MAUREL / Alexandre MORIMHOZ	26100	ROMANS SUR ISERE	64 800,00		Prix unitaires sur montant estimatif	8	0	p.adaptée_inf90	06/03/21	17/06/21	
Travaux d'entretien sur des ouvrages d'art - Purges des bétons non adhérents			21	B	T	M	039	M	039	M	039	M	039		IMANANG	38670	LE CHEYLAS	22 248,00		Prix unitaires sur montant estimatif	1	0	p.adaptée_inf90	05/05/21	17/06/21	
SITE CLAUDEL - Travaux d'éclairage de sécurité de mise en accessibilité des sanitaires de la Halle Olympeau			21	B	T	M	045	M	045	M	045	M	045		DUNELEC	38420	LE VERSOUD	58 361,04		Prix global et forfaitaire	2		p.adaptée_inf90	23/01/21	17/06/21	
Travaux de mise en accessibilité des sanitaires de la Halle Olympeau	1	Chauffage Sanitaire Ventilation	21	B	T	M	046	M	046	M	046	M	046		PCSD	38100	GRENOBLE	16 260,00		Prix global et forfaitaire	4		p.adaptée_inf90	25/09/21	17/06/21	
Travaux de mise en accessibilité des sanitaires de la Halle Olympeau	2	Régulation	21	B	T	M	047	M	047	M	047	M	047		MOROT SAS	38120	SAINTE EGREVE	12 854,00		Prix global et forfaitaire	4		p.adaptée_inf90	09/03/21	17/06/21	



Annexe à la délibération n° 1. 25376

Incidence financière	Montant de l'avenant en plus ou moins value en euros HT	Nature de la modification contractuelle	Numérotation avenant 2017	N°	Année	Seuil	Catégorie prestations	Catégorie marché	N°	Attributaire	Objet du marché initial	N° lot concerné pour le marché initial	Intitulé du lot le cas échéant	Procédure	Montant du marché initial en € HT	Notification de l'avenant	Intégration rendu aux
sans incidence financière - modification clauses contractuelles		Modification contractuelle_CCAP			20	C	F	B	119	SPARK HAPPY MONDAY	Mobilier de bureau et d'espaces administratifs pour le nouveau centre communal Camille Claudel	1	Bureaux, tables, caissons, armoires, meubles de rangement, porte-manteaux, vestiaires et écrans de séparation visuelle	procédure formalisée	Période 1 : 320 000,00 Période 2 : 70 000,00	11/03/21	17/05/21
sans incidence financière - modification clauses contractuelles		Modification contractuelle_CCAP			20	C	F	B	120	EUROSIT	Mobilier de bureau et d'espaces administratifs pour le nouveau centre communal Camille Claudel	2	Sièges de bureau, chaises visiteurs, chaises de réunion, chaises pliantes	procédure formalisée	Période 1 : 15 000 Période 2 : 25 000	15/03/21	17/05/21
incidence financière supérieure 5% marché initial	1 823,67	Modification contractuelle_CCTP+Pièce financière			20	A	T	M	6	KF RENOVATION	Travaux de remise en état après sinistre et amélioration	6	Sanitaire	p.adaptée_sup.90	14 767,26	23/02/21	17/05/21
sans incidence financière - modification clauses contractuelles		Avenant de transfert / cession			20	A	T	M	12	EURO CONFORT MAINTENANCE	Bibliothèque Jardin de Ville - Travaux de mise aux normes et d'amélioration	5	Revêtement de sol	p.adaptée_sup.90	19 786,00	18/02/21	17/05/21
sans incidence financière - modification clauses contractuelles		Modification contractuelle_Pièce financière			19	C	T	B	408	EURO CONFORT MAINTENANCE	Accord cadre relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville de Grenoble et du CCAS de Grenoble	5	Menuiserie Bois	p.adaptée_inf.90	25 000,00	18/02/21	17/05/21
incidence financière supérieure 5% marché initial	2 535,00	Modification contractuelle_CCTP+Pièce financière			19	A	T	M	272	MRB	Site Claudel - Travaux d'aménagement du pôle administratif municipal sud-grenoblois et du nouveau siège du CCAS	2	Serrurerie - menuiserie aluminium	p.adaptée_sup.90	242 341,97	29/01/21	17/05/21
incidence financière supérieure 5% marché initial	19 322,02	Modification contractuelle_CCTP+Pièce financière			19	A	T	M	151	PETROFER SOCIETE NOUVELLE	Marché subséquent n°19CT2151 à l'accord cadre 19CT2154 - Travaux de désamiantage - Réaménagement de l'unité Balzac		Désamiantage	p.adaptée_sup.90	100 737,00	26/02/21	17/05/21
sans incidence financière - modification clauses contractuelles		Avenant de transfert / cession			20	A	S	M	403	GROUPE EOLE	Centre Sportif La Rampe - Mission de maîtrise d'œuvre en réhabilitation			p.adaptée_sup.90	123 547,10	28/02/21	17/05/21
sans incidence financière - modification clauses contractuelles		Avenant de transfert / cession	17AEM376							SARL A TEAM	MOE pour les Travaux d'aménagement du second pôle administratif municipal et du nouveau siège et accueil du CCAS			p.adaptée_sup.90	203 000,00	03/03/21	17/05/21
incidence financière inférieure 5% marché initial	532,93	Modification contractuelle_CCTP+Pièce financière			19	A	T	M	315	ECCI DURBIANO	Réaménagement de l'ancienne école maternelle Claude Bernard pour l'accueil de l'association Le Fourmil			p.adaptée_sup.90	109 878,72	17/03/21	17/05/21
sans incidence financière - modification clauses contractuelles		Avenant de transfert / cession			19	A	T	M	17	PERRINFER	Travaux d'extension et de réhabilitation de l'école Maternelle Diderot			p.adaptée_sup.90	53 858,90	22/03/21	17/05/21

N°	NATURE	FOURNISSEURS OU BENEFICIAIRES	OBJET	MONTANT
----	--------	-------------------------------	-------	---------

**II - DÉCISIONS EN MATIÈRE D' ACTIONS EN JUSTICE :**

2021-0280	Arrêté (25/02/2021)	Me PONCIN	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal Administratif de Grenoble par M. BESANCON et portant demande d'annulation de l'arrêté 20-1301 en date du 13/08/2020 par lequel le Maire de Grenoble a accordé le permis de démolir n° PD 3818520 U 4010 autorisant la SCI LE FLORENCE à démolir des bâtiments situés au 11 rue du Maréchal Randon à Grenoble, sur un terrain de 1011m2.	
2021-0281	Arrêté (25/02/2021)	cabinet LEXCAP	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal Administratif de Grenoble par la société On Tower France et portant demande d'annulation de la décision en date du 17/12/2020 par laquelle le Maire de Grenoble s'est opposé aux travaux déclarés par la société en vue de l'implantation de 3 antennes de radiotéléphonie sur le toit terrasse d'un hôtel sis, 1 avenue d'Innsbruck à Grenoble.	
2021-0304	Arrêté (4/03/2021)	Me PONCIN	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice en vue d'introduire un appel devant la Cour Administrative d'Appel de Lyon tendant à contester la décision rendue par le Tribunal Administratif de Grenoble le 2/02/2021 qui a annulé la décision du 29/07/2019 par laquelle M. STARCK a été exclu de la Foire des Rameaux pour les années 2020 et 2021.	

Annexe à la délibération n°A-25376 Conseil municipal du 17 mai 2021

2021-0322	Arrêté (8/03/2021)	Me DELAMARRE	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre des arrêts de la Cour administrative d'appel de LYON du 14/01/2021 rejetant les requêtes formées par la ville de Grenoble à l'encontre des jugements du 10/07/2018 portant annulation partielle de la délibération du 22/05/2016 de décision de liquidation de la Régie 2C Ciel, et annulant les licenciements de MM. ROSSI et SIMON du 28/07/2016.	
2021-0333	Arrêté (15/03/2021)	Cabinet CAP AVOCATS	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête formée devant le Tribunal administratif de Grenoble par Mme BOUTAFA en annulation de l'arrêté portant révocation du 21/12/2020.	
2021-0369	Arrêté (15/03/2021)	M. ROUSSET-BUCHAS, responsable du service juridique-assurances de la ville de Grenoble	La ville de Grenoble est autorisée à se faire représenter devant le Tribunal Correctionnel de Grenoble dans le cadre de l'affaire de l'entrée par effraction dans l'école élémentaire Christophe Turc de la ville de Grenoble, qui a donné lieu à des dégradations volontaires ainsi que des vols.	
2021-0377	Arrêté (22/03/2021)	Mme VERNHES juriste au sein du service Juridique Assurances	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre des requêtes déposées devant le Tribunal administratif de Grenoble par M. MORA en annulation des décisions de la ville de Grenoble en date du 30/06/2020 de refus d'imputabilité des affections aux deux coudes et aux deux épaules.	
2021-0415	Arrêté (22/03/2021)	Me PONCIN	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant la Cour Administrative d'Appel de Lyon par M. ROMANO et autres à l'encontre de l'ordonnance du Tribunal Administratif de Grenoble du 1/02/2021.	
2021-0439	Arrêté (23/03/2021)	Me ANXIONNAZ	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice et à faire appel de l'ordonnance du 1/03/2021 dans le cadre de sa plainte déposée auprès du parquet du Tribunal de Grande Instance d'Albertville pour des faits impliquant le Fonds pour le Développement d'une Politique Intermodale des Transports dans le Massif Alpin (FDPITMA), la Société Française du Tunnel Routier de Fréjus (SFTRF), ainsi que la société Autoroutes et Tunnel du Mont Blanc (ATMB).	

**Annexe à la délibération n° 1-25376 Conseil municipal du 17 mai 2021**

2021-0440	Arrêté (25/03/2021)	Me TISSOT	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal administratif de Grenoble par le Préfet de l'Isère, aux fins d'annulation du courrier du 21/01/2021 refusant d'inscrire à l'ordre du jour du Conseil municipal une délibération d'abrogation de la délibération instaurant le RIFSEEP en date du 9/07/2018 et d'abrogation de la délibération d'instauration du RIFSEEP en date du 9/07/2018.	
2021-0476	Arrêté (29/03/2021)		La ville de Grenoble est autorisée à se constituer partie civile dans le cadre de l'audience du 8/04/2021 devant le Tribunal correctionnel concernant l'entrée par effraction dans les locaux des ateliers municipaux de la ville de Grenoble, laquelle a engendré des dégradations volontaires ainsi que des vols.	

**III - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE DON :**

2021-0267	Arrêté (24/02/2021)		Le service Nature en Ville cède 600 m <sup>3</sup> de copeaux de bois à titre gratuit à M. DEPARTE qui seront déposés à son domicile via un véhicule de la Ville de Grenoble.	
2021-0321	Arrêté (4/03/2021)		Le don de RIVIERE SARL de 200m <sup>3</sup> composé de coquilles de noix est accepté.	

**IV - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONCESSION DE CIMETIERE :**

2021-0306	Arrêté (18/02/2021)	Mme PANS Roxane	Cimetière Saint Roch - Titre n° 68 - Nouvelle concession du 17/02/2021 au 16/02/2036.	Redevance : 312 €
2021-0307	Arrêté (23/02/2021)	M. COLOMA Jésus	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 71 - Renouvellement anticipé de concession du 12/09/2025 au 11/09/2055.	Redevance : 684 €
2021-0308	Arrêté (23/02/2021)	Mme FERRARA Simone	Cimetière Saint Roch - Titre n° 72 - Renouvellement de concession du 24/02/2021 au 23/02/2036.	Redevance : 312 €

Annexe à la délibération n°A-25376 Conseil municipal du 17 mai 2021

2021-0309	Arrêté (23/02/2021)	M. AUTERNAUD André	Cimetière Saint Roch - Titre n° 73 - Renouvellement de concession du 23/02/2019 au 22/02/2034.	Redevance : 312 €
2021-0310	Arrêté (25/02/2021)	Mme MULLER Catherine	Cimetière Saint Roch - Titre n° 74 - Nouvelle concession du 24/02/2021 au 23/02/2051.	Redevance : 684 €
2021-0311	Arrêté (24/02/2021)	M. TOURTET Paul	Cimetière Saint Roch - Titre n° 75 - Renouvellement de concession du 8/01/2021 au 7/01/2051.	Redevance : 684 €
2021-0312	Arrêté (24/02/2021)	Mme MONACO Anna	Cimetière Saint Roch - Titre n° 76 - Nouvelle concession du 24/02/2021 au 23/02/2071.	Redevance : 1188 €
2021-0313	Arrêté (25/02/2021)	Mme BEN ZAKIN Sina	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 77 - Renouvellement de concession du 13/02/2021 au 12/02/2051.	Redevance : 684 €
2021-0314	Arrêté (25/02/2021)	Mme SAINT-FELIX Yvette	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 78 - Renouvellement de concession du 14/02/2021 au 13/02/2036.	Redevance : 312 €
2021-0315	Arrêté (25/02/2021)	M. et Mme CHEMINEAU Francis et Andrée	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 79 - Renouvellement de concession du 15/09/2021 au 14/09/2051.	Redevance : 684 €
2021-0316	Arrêté (25/02/2021)	Mme GARIN Jeanne	Cimetière Saint Roch - Titre n° 80 - Renouvellement de concession du 11/01/2019 au 10/01/2034.	Redevance : 312 €
2021-0317	Arrêté (25/02/2021)	Mme TROILLARD Jeanne	Cimetière Saint Roch - Titre n° 81 - Renouvellement de concession du 24/01/2021 au 23/01/2036.	Redevance : 312 €
2021-0318	Arrêté (1/03/2021)	M. BEN DHIFALLAH Smail	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 82 - Nouvelle concession du 1/03/2021 au 29/02/2036.	Redevance : 312 €
2021-0319	Arrêté (1/03/2021)	Mme MEYNENG Madeleine	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 83 - Renouvellement de concession du 18/02/2019 au 17/02/2034.	Redevance : 312 €
2021-0320	Arrêté (1/03/2021)	Mme ACTIS Pierrine	Cimetière Saint Roch - Titre n° 84 - Renouvellement de concession du 23/09/2019 au 22/09/2034.	Redevance : 312 €
2021-0357	Arrêté (9/03/2021)	M. COLOMB Marcel	Cimetière Saint Roch - Titre n° 103 - Renouvellement anticipé de concession du 31/08/2025 au 30/08/2040.	Redevance : 312 €
2021-0358	Arrêté (8/03/2021)	Mme MARZOCCA Lucia	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 100 - Renouvellement de concession du 24/03/2021 au 23/03/2036.	Redevance : 312 €
2021-0359	Arrêté (8/03/2021)	Mme POTHIN Andréa	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 99 - Renouvellement de concession du 10/01/2021 au 9/01/2036.	Redevance : 312 €
2021-0360	Arrêté (8/03/2021)	Mme LEGER Marguerite	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 98 - Renouvellement de concession du 9/10/2021 au 8/10/2051.	Redevance : 684 €
2021-0361	Arrêté (8/03/2021)	M. BEN HAMOU Bouziane	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 97 - Nouvelle concession du 8/03/2021 au 7/03/2071.	Redevance : 1188 €
2021-0362	Arrêté (8/03/2021)	Mme BOUCHAYER Edwige	Cimetière Saint Roch - Titre n° 96 - Renouvellement de concession du 13/12/2020 au 12/12/2035.	Redevance : 312 €

Annexe à la délibération n°A-25376 Conseil municipal du 17 mai 2021

2021-0363	Arrêté (8/03/2021)	Mme CORNEILLE Angèle	Cimetière Saint Roch - Titre n° 95 - Renouvellement de concession du 5/08/2020 au 4/08/2035.	Redevance : 312 €
2021-0364	Arrêté (8/03/2021)	M. ZANINO Georges	Cimetière Saint Roch - Titre n° 94 - Nouvelle concession du 5/03/2021 au 4/03/2036.	Redevance : 312 €
2021-0392	Arrêté (3/03/2021)	Mme BONIER Fernande	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 85 - Renouvellement de concession du 7/04/2021 au 6/04/2036.	Redevance : 312 €
2021-0393	Arrêté (4/03/2021)	Mme SHEICK BADORDINE Sapia Bay	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 86 - Renouvellement de concession du 1/12/2020 au 30/11/2070.	Redevance : 1188 €
2021-0394	Arrêté (4/03/2021)	Mme BONFICO Rachèle	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 87 - Renouvellement de concession du 16/04/2021 au 15/04/2051.	Redevance : 684 €
2021-0395	Arrêté (4/03/2021)	Mme MATHIEZ Lucette	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 88 - Renouvellement de concession du 20/02/2021 au 19/02/2036.	Redevance : 312 €
2021-0396	Arrêté (4/03/2021)	M. MUSSY Raymond	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 89 - Renouvellement de concession du 6/09/2020 au 5/09/2035.	Redevance : 312 €
2021-0397	Arrêté (5/03/2021)	M. RAVIX Albert	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 90 - Renouvellement de concession du 2/11/2020 au 1/11/2035.	Redevance : 312 €
2021-0398	Arrêté (5/03/2021)	Mme RIJO Isabel	Cimetière Saint Roch - Titre n° 91 - Nouvelle concession du 5/03/2021 au 4/03/2051.	Redevance : 684 €
2021-0399	Arrêté (5/03/2021)	Mme BUTTERI Andrée	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 92 - Renouvellement de concession du 27/10/2020 au 26/10/2035.	Redevance : 312 €
2021-0400	Arrêté (5/03/2021)	Mme KRACAUER Jeanne	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 93 - Renouvellement de concession du 27/01/2017 au 26/01/2047.	Redevance : 684 €
2021-0401	Arrêté (9/03/2021)	Mme MICHAS Théoni	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 101 - Renouvellement de concession du 22/05/2021 au 21/05/2036.	Redevance : 312 €
2021-0402	Arrêté (8/03/2021)	M. PRUNGNAUD Eugène	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 102 - Renouvellement de concession du 16/12/2017 au 15/12/2047.	Redevance : 684 €
2021-0403	Arrêté (9/03/2021)	Mme DAMATO Térèsa	Cimetière Saint Roch - Titre n° 104 - Renouvellement anticipé de concession du 25/04/2025 au 24/04/2055.	Redevance : 684 €
2021-0404	Arrêté (10/03/2021)	Mme MASTRORILLO Maria	Cimetière Saint Roch - Titre n° 105 - Renouvellement de concession du 3/07/2020 au 2/07/2035.	Redevance : 312 €
2021-0405	Arrêté (10/03/2021)	M. REAL Gustave	Cimetière Saint Roch - Titre n° 106 - Renouvellement de concession du 2/05/2019 au 1/05/2034.	Redevance : 312 €
2021-0421	Arrêté (18/03/2021)	Mme SCHRAMM Renée	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 123 - Renouvellement de concession du 27/01/2021 au 26/01/2036.	Redevance : 312 €
2021-0422	Arrêté (18/03/2021)	M.et Mme FONTAN Raymond et Jeannine	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 122 - Renouvellement de concession du 24/03/2021 au 23/03/2051.	Redevance : 684 €

**Annexe à la délibération n° A-25376 Conseil municipal du 17 mai 2021**

2021-0423	Arrêté (17/03/2021)	Mmes PEROTTI Ernestine et TROGLIA Antoinette	Cimetière Saint Roch - Titre n° 121 - Renouvellement de concession du 19/02/2021 au 18/02/2036.	Redevance : 312 €
2021-0424	Arrêté (17/03/2021)	M. ROYER Bernard	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 120 - Renouvellement de concession du 31/08/2020 au 30/08/2035.	Redevance : 312 €
2021-0425	Arrêté (17/03/2021)	M. et Mme BELLETESTE Stéphane	Cimetière Saint Roch - Titre n° 119 - Renouvellement de concession du 20/04/2021 au 19/04/2036.	Redevance : 312 €
2021-0426	Arrêté (17/03/2021)	Mme veuve MAKHLOUF Auguste	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 118 - Renouvellement de concession du 20/02/2021 au 19/02/2036.	Redevance : 312 €
2021-0427	Arrêté (17/03/2021)	M. et Mme RICARD Serge	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 117 - Renouvellement de concession du 19/03/2021 au 18/03/2036.	Redevance : 312 €
2021-0428	Arrêté (17/03/2021)	Mme GALERA Maria Isabel	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 116 - Renouvellement de concession du 18/03/2021 au 17/03/2051.	Redevance : 684 €
2021-0429	Arrêté (17/03/2021)	Mme CHAGNARD Sophie	Cimetière Saint Roch - Titre n° 115 - Renouvellement de concession du 4/12/2020 au 3/12/2035.	Redevance : 312 €
2021-0430	Arrêté (17/03/2021)	M. GAILLARD René	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 114 - Renouvellement de concession du 15/01/2021 au 14/01/2036.	Redevance : 312 €
2021-0431	Arrêté (17/03/2021)	Mme PORTE Huguette	Cimetière Saint Roch - Titre n° 113 - Renouvellement de concession du 30/03/2021 au 29/03/2071.	Redevance : 1188 €
2021-0432	Arrêté (18/03/2021)	M. DURST Georges	Cimetière Saint Roch - Titre n° 111 - Nouvelle concession du 16/03/2021 au 15/03/2036.	Redevance : 312 €
2021-0433	Arrêté (18/03/2021)	M. ZANETTO Albert	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 110 - Renouvellement anticipé de concession du 4/04/2023 au 3/04/2038.	Redevance : 312 €
2021-0434	Arrêté (15/03/2021)	M. et Mme TARALLO Vito et Térésia	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 108 - Renouvellement de concession du 15/11/2020 au 14/11/2035.	Redevance : 312 €
2021-0435	Arrêté (15/03/2021)	M. AMIC Raphaël	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 107 - Renouvellement de concession du 13/01/2021 au 12/01/2036.	Redevance : 312 €
2021-0478	Arrêté (23/03/2021)	M. GRIMAUD André	Cimetière Saint Roch - Titre n° 131 - Renouvellement de concession du 3/01/2020 au 2/01/2050.	Redevance : 684 €
2021-0479	Arrêté (23/03/2021)	Mme DIAFERIA Nunzia	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 130 - Renouvellement de concession du 9/02/2021 au 8/02/2036.	Redevance : 312 €
2021-0480	Arrêté (22/03/2021)	M. DE QUEVEDO Hugues	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 129 - Nouvelle concession du 22/03/2021 au 21/03/2036.	Redevance : 396 €
2021-0481	Arrêté (22/03/2021)	Mme GONZALEZ VELASCO Francisca	Cimetière Saint Roch - Titre n° 128 - Nouvelle concession du 22/03/2021 au 21/03/2051.	Redevance : 684 €
2021-0482	Arrêté (22/03/2021)	M. LA LOGGIA Joseph	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 127 - Renouvellement de concession du 23/01/2021 au 22/01/2051.	Redevance : 684 €

**Annexe à la délibération n°A-25376 Conseil municipal du 17 mai 2021**

2021-0483	Arrêté (10/03/2021)	Mme VIALARD Alice	Cimetière Saint Roch - Titre n° 125 - Renouvellement de concession du 28/06/2019 au 27/06/2034.	Redevance : 312 €
2021-0484	Arrêté (9/03/2021)	M. BARBIER Albert	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 124 - Renouvellement de concession du 22/01/2019 au 21/01/2034.	Redevance : 312 €
2021-0485	Arrêté (18/03/2021)	M. ABDULAHAD Jamiel	Cimetière Saint Roch - Titre n° 112 - Renouvellement de concession du 16/03/2021 au 15/03/2036.	Redevance : 312 €
2021-0486	Arrêté (18/03/2021)	Mme DI VINCENZO Antonia	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 109 - Nouvelle concession du 1/07/2021 au 30/06/2051.	Redevance : 684 €
2021-0564	Arrêté (23/03/2021)	Mme ZUCARO Bernadette	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 132 - Nouvelle concession du 23/03/2021 au 22/02/2036.	Redevance : 396 €
2021-0565	Arrêté (24/03/2021)	Mme BIN Josette	Cimetière Saint Roch - Titre n° 133 - Nouvelle concession du 24/03/2021 au 23/03/2051.	Redevance : 684 €
2021-0566	Arrêté (24/03/2021)	M. GERARD Alexandre	Cimetière Saint Roch - Titre n° 134 - Renouvellement de concession du 12/03/2020 au 11/03/2035.	Redevance : 624 €
2021-0567	Arrêté (25/03/2021)	M. BONNIER Désiré	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 135 - Renouvellement de concession du 11/03/2021 au 10/03/2036.	Redevance : 312 €
2021-0658	Arrêté (25/03/2021)	Mme GILFRICH Maryvonne	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 136 - Renouvellement de concession du 24/03/2019 au 23/03/2034.	Redevance : 312 €
2021-0569	Arrêté (25/03/2021)	M. CAILLE Maurice	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 137 - Renouvellement de concession du 21/03/2021 au 20/03/2036.	Redevance : 312 €
2021-0570	Arrêté (25/03/2021)	M. DRAOU Laiman	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 138 - Nouvelle concession du 25/03/2021 au 24/03/2036.	Redevance : 312 €
2021-0571	Arrêté (25/03/2021)	M. et Mme SAIDOUNE Sofien et Myriam	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 139 - Nouvelle concession du 25/03/2021 au 24/03/2036.	Redevance : 312 €
2021-0572	Arrêté (29/03/2021)	Mme CIFARELLI Rose	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 140 - Nouvelle concession du 29/03/2021 au 28/03/2051.	Redevance : 792 €
2021-0573	Arrêté (29/03/2021)	M. FAVRE-MOT Jacques	Cimetière Saint Roch - Titre n° 141 - Renouvellement de concession du 10/04/2021 au 9/04/2036.	Redevance : 312 €
2021-0574	Arrêté (29/03/2021)	M. CLOT René	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 142 - Renouvellement de concession du 5/11/2020 au 4/11/2035.	Redevance : 312 €
2021-0575	Arrêté (29/03/2021)	Mme DURAND Antonia	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 143 - Renouvellement de concession du 18/04/2020 au 17/04/2035.	Redevance : 312 €



			Journée semaine (9h-17h)	Demie- journée semaine 9h-13h/ 13h- 17h	forfait 3h le week-end ou en soirée	1h supp en soirée ou le week-end
Amphithéâtre	Associations	TTC	350 €	200 €	250 €	30 €
		HT	291,67	166,67	208,33	41,67
	Autres clients	TTC	720 €	480 €	480 €	72 €
		HT	600 €	400 €	400 €	60 €
Salle Taillefer	Tous clients	TTC	140 €	70 €	80 €	20 €
		HT	116,67 €	58,33 €	66,67 €	16,67 €

La présence d'un SSIAP assurant la sécurité et la régie de la salle est toujours obligatoire. Cette prestation sera facturée au locataire uniquement en soirée et le week end.

**Réductions pour les associations :**

10 locations ou plus sur 6 mois consécutifs : -10%

100 locations ou plus sur 6 mois consécutifs : - 40%

Les services de la Ville de Grenoble bénéficient de la gratuité.

En cas de jauge réduite imposée par arrêté préfectoral, il sera octroyé pour l'ensemble des clients une réduction de 20% sur le prix de la location.

Conseil Municipal du 17 mai 2021

Annexe 1 à la délibération n° 25536

37.

TABLEAU RÉCAPITULATIF  
AFFECTATIONS DES SUBVENTIONS 2021

AVENANTS FINANCIERS AUX CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS ET DE MOYENS								
N° et type Annexe	Nom de l'Association	Référence de la convention		Total des subventions 2020	Objet de la subvention proposée	Subventions 2021		
		Date signature convention	Validité convention			déjà votée	Avantage en nature	proposée
2 avenant financier	A.J.A Villeneuve	13-janv.-21	31-déc.-2023	26 525 €	Fonctionnement 2021 - volet projet de club	18 700 €	0 €	7 850 €
		délibération n° 24122 du 14 décembre 2020						
2 avenant financier	ASPTT Grenoble Athlétisme	14-janv.-21	31-déc.-2023	20 540 €	Fonctionnement 2021 - volet projet de club	12 600 €	0 €	7 950 €
		délibération n° 24122 du 14 décembre 2020						
2 avenant financier	AUESC Bajatière - section football	28-janv.-19	31-déc.-2021	9 380 €	Fonctionnement 2021 - volet projet de club	4 400 €	0 €	5 000 €
		délibération n° 10094 du 17 décembre 2018						
2 avenant financier	Aviron Grenoblois	12-janv.-21	31-déc.-2023	104 990 €	Fonctionnement 2021 - volet projet de club	40 500 €	0 €	22 800 €
		délibération n° 24122 du 14 décembre 2020			Soutien du sport individuel de haut niveau			5 000 €
2 avenant financier	Club d'Escrime Parmentier	02-févr.-21	31-déc.-2023	20 023 €	Fonctionnement 2021 - volet projet de club	10 100 €	1 318 €	8 800 €
		délibération n° 24122 du 14 décembre 2020			Soutien du sport individuel de haut niveau			2 100 €
2 avenant financier	Football Club des Allobroges ASAFIA/FC2A	12-janv.-21	31-déc.-2023	26 425 €	Fonctionnement 2021 - volet projet de club	16 200 €	8 880 €	10 250 €
		délibération n° 24122 du 14 décembre 2020						
2 avenant financier	Grenoble Alp 38	07-janv.-21	31-déc.-2023	28 733 €	Fonctionnement 2021 - volet projet de club	26 000 €	0 €	8 000 €
		délibération n° 24122 du 14 décembre 2020						
2 avenant financier	Grenoble Basket 38	13-janv.-2021	31-déc.-2023	62 195 €	Soutien association « crise sanitaire » ; Aide à l'équilibre budgétaire	61 130 €	1 165 €	2 500 €
		délibération n° 24122 du 14 décembre 2020						
2 avenant financier	Grenoble Gymnastique	06-janv.-21	31-déc.-2023	44 825 €	Fonctionnement 2021 - volet projet de club	29 000 €	1 399 €	15 850 €
		délibération n° 24122 du 14 décembre 2020						
2 avenant financier	Grenoble Isère Métropole Patinage (GIMP)	07-janv.-21	31-déc.-2023	100 792 €	Fonctionnement 2020 - volet projet de club	85 844 €	0 €	2 500 €
		délibération n° 24122 du 14 décembre 2020			Soutien du sport individuel de haut niveau			1 250 €
2 avenant financier	Grenoble Tennis	23-mars-2021	31-déc.-2023	724 325 €	Soutien association « crise sanitaire » ; Aide à l'équilibre budgétaire	110 000 €	592 325 €	10 000 €
		délibération n° 24644 du 1 février 2021						
2 avenant financier	GUC Athlétisme	14-janv.-01	31-déc.-2023	30 425 €	Fonctionnement 2021 - volet projet de club	22 200 €	1 959 €	8 250 €
		délibération n° 24122 du 14 décembre 2020						
2 avenant financier	GUC Judo Club de Grenoble	20-janv.-21	31-déc.-2023	53 375 €	Fonctionnement 2021 - volet projet de club	36 100 €	664 €	17 300 €
		délibération n° 24122 du 14 décembre 2020						
2 avenant financier	Mistral Football Club	13-janv.-21	31-déc.-2023	18 980 €	Fonctionnement 2021 - volet projet de club	10 700 €	7 587 €	8 400 €
		délibération n° 24122 du 14 décembre 2020						
2 avenant financier	Trampoline Club du Dauphiné	22-janv.-21	31-déc.-2023	29 044 €	Fonctionnement 2021 - volet projet de club	8 500 €	901 €	5 600 €
		délibération n° 24122 du 14 décembre 2020						
2 avenant financier	U.S. Abbaye Grenoble Football	14-janv.-21	31-déc.-2023	11 850 €	Fonctionnement 2021 - volet projet de club	6 500 €	5 607 €	5 400 €
		délibération n° 24122 du 14 décembre 2020						
2 avenant financier	U.S.V.O. Football - Unité Sportive Village Olympique	12-janv.-21	31-déc.-2023	15 605 €	Fonctionnement 2021 - volet projet de club	9 800 €	5 385 €	5 800 €
		délibération n° 24122 du 14 décembre 2020						
<b>TOTAL</b>								<b>160 600 €</b>

POUR INFORMATION :  
TABLEAU RÉCAPITULATIF  
SUBVENTIONS PRESENTÉES AU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2021 AU TITRE DU FOND DE SOUTIEN AIDES COVID 19

Nom de l'Association	Objet de la subvention proposée	Subventions 2021		
		déjà votée	Avantage en nature	proposée
Grenoble Basket 38	Soutien association « crise sanitaire » ; Aide à l'équilibre budgétaire	61 130 €	1 165 €	2 500 €
Grenoble Tennis	Soutien association « crise sanitaire » ; Aide à l'équilibre budgétaire	110 000 €	592 325 €	10 000 €
Jißeido Grenoble	Soutien association « crise sanitaire » ; Aide à l'équilibre budgétaire	0 €	0 €	1 500 €
<b>TOTAL</b>				<b>14 000 €</b>

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES SUBVENTIONS 2021 AU TITRE DU FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL  
(VOLET CRITÈRES - VOLET PROJET DE CLUB - SOUTIEN INDIVIDUEL HAUT NIVEAU)  
DIRECTION DES SPORTS - POLE PLANIFICATION ET AIDES AUX CLUBS  
(HORS CLUBS SPORTS COLLECTIFS HAUT NIVEAU)

Date de passage en commission le 4 mai 2021

Montant volet critères : 444 700 €  
Montant volet projet de club : 206 100 €  
Montant des subventions soutien individuel haut niveau : 9 600 €

Nom Association	Subventions de fonctionnement 2020*				Montants demandés 2021	Subventions de fonctionnement 2021			
	Critères	Projet de club	Soutien au sport individuel de haut niveau	Total		Critères	Projet de club (propositions CM)	Soutien au sport individuel de haut niveau (propositions CM)	Total
AJA VILLENEUVE	18 700 €	7 825 €		26 525 €	35 000 €	18 700 €	7 850 €		26 550 €
AMICALE SPORTIVE MISTRAL DRAC	3 700 €	5 800 €		9 500 €	15 000 €	3 700 €	5 800 €		9 500 €
AUESC Bajatière - Section Football	4 400 €	4 980 €		9 380 €	9 560 €	4 400 €	5 000 €		9 400 €
ASSOCIATION SPORTIVE ITALO EUROPEENNE DE GRENOBLE	10 400 €	9 290 €		19 690 €	23 000 €	10 400 €	9 300 €		19 700 €
ASSOCIATION TEAM MHIAOUI	0 €	500 €		500 €	7 500 €	500 €	500 €		1 000 €
ASPTT GRENOBLE ATHLETISME	12 600 €	7 940 €		20 540 €	23 000 €	12 600 €	7 950 €		20 550 €
AVIRON GRENOBLOIS	40 500 €	22 800 €	3 333 €	66 633 €	120 000 €	40 500 €	22 800 €	5 000 €	68 300 €
BILLARD CLUB GRENOBLOIS	1 400 €	0 €		1 400 €	2 999 €	1 600 €	0 €		1 600 €
BOXING CLUB VILLENEUVE	1 300 €	0 €		1 300 €	53 479 €	1 300 €	0 €		1 300 €
CENTRE SPORTIF TAEKWONDO DAUPHINE MISTRAL	800 €	500 €		1 300 €	4 000 €	900 €	500 €		1 400 €
CENTRE TAEKWONDO GRENOBLE	1 800 €	0 €		1 800 €	1 800 €	1 800 €	0 €		1 800 €
CERCLE D'ESCRIME DE LA RAPIÈRE	2 100 €	650 €		2 750 €	2 800 €	2 100 €	700 €		2 800 €
CLUB D'ESCRIME PARMENTIER	9 900 €	8 790 €	1 333 €	20 023 €	21 000 €	10 100 €	8 800 €	2 100 €	21 000 €
CLUB DE TIR GRENOBLOIS	800 €	623 €		1 423 €	4 900 €	900 €	650 €		1 550 €
DAUPHINE TAEKWONDO CLUB	500 €	0 €		500 €	500 €	500 €	0 €		500 €
DOJO GRENOBLOIS	6 000 €	6 950 €		12 950 €	16 100 €	6 100 €	6 950 €		13 050 €
ENTENTE ATHLETIQUE GRENOBLE 38	41 200 €	0 €	2 667 €	43 867 €	100 000 €	41 200 €	0 €		41 200 €
ESCAPADES	500 €	100 €		600 €	500 €	500 €	0 €		500 €
FC ALLOBROGES ASAFIA/FC2A	16 200 €	10 225 €		26 425 €	55 000 €	16 200 €	10 250 €		26 450 €
FUTSALL DES GEANTS	2 200 €	3 400 €		5 600 €	16 000 €	2 400 €	3 400 €		5 800 €
GRENOBLE ALP 38	25 000 €	2 400 €	1 333 €	28 733 €	35 000 €	26 000 €	8 000 €		34 000 €
GRENOBLE ALPES BADMINTON	9 600 €	0 €		9 600 €	20 000 €	9 600 €	200 €		9 800 €
GRENOBLE ALPES CANOE KAYAK	3 100 €	500 €		3 600 €	4 500 €	3 600 €	500 €		4 100 €
GRENOBLE CATALANS DOMÈNE RUGBY	4 100 €	2 100 €		6 200 €	8 000 €	4 200 €	2 100 €		6 300 €
GRENOBLE GYMNASTIQUE	29 000 €	15 825 €		44 825 €	60 000 €	29 000 €	15 850 €		44 850 €
GRENOBLE HANDISPORT	9 900 €	7 750 €		17 650 €	18 000 €	9 900 €	7 800 €		17 700 €
GRENOBLE ISÈRE MÉTROPOLE PATINAGE	6 800 €	2 475 €	667 €	9 942 €	90 444 €	7 000 €	2 500 €	1 250 €	10 750 €
GRENOBLE KARATE ACADEMY	1 900 €	1 050 €		2 950 €	4 950 €	2 200 €	1 050 €		3 250 €
GRENOBLE MÉTROPOLE CYCLISME 38 EYBENS FORMATION	2 000 €	1 300 €	667 €	3 967 €	8 000 €	2 300 €	1 300 €		3 600 €
GRENOBLE OLYMPIQUE LUTTE	800 €	0 €		800 €	1 200 €	900 €	0 €		900 €
GRENOBLE UNIVERSITÉ CLUB ATHLÉTISME	22 200 €	8 225 €		30 425 €	45 000 €	22 200 €	8 250 €		30 450 €
GRENOBLE VILLE GYM RANDO	500 €	400 €		900 €	2 500 €	600 €	400 €		1 000 €
GRENOBLE UNIVERSITÉ CLUB COURSE D'ORIENTATION	800 €	300 €		1 100 €	1 500 €	900 €	300 €		1 200 €
GRENOBLE UNIVERSITÉ CLUB RUGBY	9 800 €	3 500 €		13 300 €	10 000 €	10 000 €	0 €		10 000 €
GRENOBLE UNIVERSITÉ CLUB SECTION BANDO KICK-BOXING	1 800 €	0 €		1 800 €	2 900 €	1 900 €	0 €		1 900 €
GRENOBLE UNIVERSITÉ CLUB TENNIS	9 200 €	4 200 €		13 400 €	20 000 €	9 600 €	4 200 €	1 250 €	13 800 €
GRENOBLE UNIVERSITÉ CLUB TRIATHLON	800 €	0 €		800 €	800 €	800 €	0 €		800 €
GRENOBLE UNIVERSITÉ CLUB ESCRIME	3 400 €	550 €		3 650 €	3 800 €	3 100 €	700 €		3 800 €
GRENOBLE UNIVERSITÉ CLUB JUDO CLUB DE GRENOBLE	36 100 €	17 275 €		53 375 €	60 000 €	36 100 €	17 300 €		53 400 €
HOCKEY CLUB DE GRENOBLE	4 600 €	3 500 €		8 100 €	9 500 €	4 600 €	3 500 €		8 100 €
JEUNESSE OLYMPIQUE GRENOBLE ASSOCIATION (JOGA)	500 €	0 €		500 €	5 000 €	500 €	0 €		500 €
KARATE GRENOBLE HOCHÉ	800 €	0 €		800 €	2 500 €	900 €	0 €		900 €
LA SENTINELLE DES ALPES	10 500 €	3 500 €		14 000 €	20 000 €	10 500 €	3 800 €		14 300 €
L'ECHIQUIER GRENOBLOIS	5 000 €	1 300 €		6 300 €	6 300 €	5 300 €	1 000 €		6 300 €
LES DIABLES BLEUS DE GRENOBLE	800 €	300 €		1 100 €	2 000 €	900 €	300 €		1 200 €
LES MONKEY	2 000 €	0 €		2 000 €	2 000 €	2 000 €	0 €		2 000 €
MEYLAN GRENOBLE HANDIBASKET	2 900 €	2 275 €		5 175 €	4 000 €	2 900 €	1 100 €		4 000 €
MISTRAL FOOTBALL CLUB	10 600 €	8 380 €		18 980 €	32 500 €	10 700 €	8 400 €		19 100 €
PREMIÈRE COMPAGNIE D'ARC DAUPHINE GRENOBLE	1 300 €	0 €		1 300 €	4 600 €	1 500 €	0 €		1 500 €
RING GRENOBLOIS	7 300 €	6 400 €		13 700 €	15 000 €	7 300 €	6 400 €		13 700 €
CLUB ROLLER DERBY 38 THE CANNIBAL MARMOTS	1 600 €	1 400 €		3 000 €	3 200 €	1 800 €	1 400 €		3 200 €
SHIN-DO KARATE SHOTOKAN	800 €	0 €		800 €	2 999 €	900 €	0 €		900 €
SKI NAUTIQUE CLUB BOIS FRANÇAIS GRENOBLE	2 200 €	1 300 €		3 500 €	4 990 €	2 300 €	1 300 €		3 600 €
SOCIÉTÉ DE TIR DE GRENOBLE	3 100 €	100 €		3 200 €	4 800 €	3 100 €	100 €		3 200 €
TENNIS CLUB VILLENEUVE	1 400 €	0 €		1 400 €	1 400 €	1 400 €	0 €		1 400 €
TENNIS DE TABLE LA TRONCHE MEYLAN GRENOBLE	6 600 €	1 100 €		7 700 €	10 000 €	6 900 €	1 100 €		8 000 €
TRAMPOLINE CLUB DU DAUPHINE	8 500 €	5 575 €		14 075 €	32 000 €	8 500 €	5 600 €		14 100 €
U.S. ABBAYE GRENOBLE FOOTBALL	6 500 €	5 350 €		11 850 €	15 000 €	6 500 €	5 400 €		11 900 €
UNITÉ SPORTIVE VILLAGE OLYMPIQUE	9 800 €	5 805 €		15 605 €	29 000 €	9 800 €	5 800 €		15 600 €
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>438 300 €</b>	<b>204 508 €</b>	<b>10 000 €</b>	<b>652 808 €</b>	<b>1 115 521 €</b>	<b>444 700 €</b>	<b>206 100 €</b>	<b>9 600 €</b>	<b>659 150 €</b>

\*Le montant des subventions de fonctionnement 2020 ne tient pas compte des subventions complémentaires ou exceptionnelles (frais de gestion supportés par une association accueillant du personnel municipal, frais d'occupation d'un équipement, frais de gestion d'un équipement sportif municipal, autre...).

## ANNEXE 1

### Tarifs de la pause méridienne

Le coût moyen de la prestation par enfant et par jour est de 11,22 €.

Les frais de garde pouvant donner lieu à une déduction fiscale correspondent à 30% du montant facturé aux familles éligibles.

#### **CATEGORIES DE TARIFS :**

**TARIF A** : applicable aux enfants, ainsi qu'à leurs correspondants scolaires, remplissant l'une des conditions suivantes :

- Enfants dont au moins un des deux responsables légaux habite sur Grenoble.
- Enfants des agents de la Ville de Grenoble ou de son CCAS.
- Enfants scolarisés en UPE2A.
- Enfants admis en dispositif ULIS sur décision de l'Education Nationale après orientation de la Commission départementale des droits et de l'autonomie des personnes handicapées
- Enfants des classes à horaire aménagés ou des écoles à projets situés dans un réseau d'éducation prioritaire
- Enfants venant de l'étranger en tant que correspondants scolaires et séjournant durant l'année scolaire dans une famille relevant de cette catégorie.

**TARIF B** : applicable aux enfants dont les deux responsables légaux habitent hors de Grenoble, ainsi qu'à leurs correspondants scolaires.

**TARIF C** : Applicable aux enfants souffrant d'une allergie alimentaire et ne pouvant prendre les repas proposés par le service restauration, pour lesquels un protocole d'accueil individualisé (PAI) a été signé.

**TARIF D** : Applicables aux enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance.

**TARIF E** : Applicable aux enseignants, stagiaires ou intervenants extérieurs travaillant dans l'école rattachée au restaurant scolaire.

**TARIF F** : Applicable aux parents d'élèves délégués de l'école rattachée au restaurant scolaire.  
Maximum de 6 repas par année scolaire

**TARIF G** : Applicable aux intervenants municipaux des services de santé scolaire, sports, éducation musicale....

Le calcul des tarifs est basé sur le quotient familial établi par la Caisse d'Allocations Familiales, qui est fourni par la famille lors de son inscription ou à défaut calculé suivant les mêmes modalités. Ce tarif est applicable pour toute l'année scolaire. Une erreur manifeste ou une incohérence apparente autorise les services municipaux à exiger des justificatifs de revenus et à procéder à des rappels de factures. En l'absence de production du quotient CAF ou de justificatifs de revenus permettant son calcul, le tarif maximum est appliqué et reste applicable sur les factures déjà établies.

Dans certaines situations exceptionnelles (familles en situation administrative ou sociale difficile) une remise gracieuse ponctuelle pourra être accordée.



43-

## EXEMPLES DE PRIX

(applicables selon le quotient familial)

### *TARIF A (Grenoblois et assimilés) – Exemples de prix*

QUOTIENT FAMILIAL	Tarifs 2020-2021	TARIFS à compter du 01/09/2021	écart	A titre d'information		Impact financier maximum annuel (136 jours) pour un enfant fréquentant la restauration scolaire tous les jours
				Part Animation	Taux de contribution de la Ville par rapport au coût global de la prestation (11,22€).	
380 et moins	0,79 €	<b>0,80 €</b>	0,01 €	0,24 €	93%	1,36 €
500	1,87 €	1,89 €	0,02 €	0,57 €	83%	2,84 €
750	3,60 €	3,64 €	0,03 €	1,09 €	68%	4,76 €
1000	4,80 €	4,84 €	0,04 €	1,45 €	57%	5,99 €
1250	5,70 €	5,76 €	0,05 €	1,73 €	49%	7,38 €
1500	6,39 €	6,45 €	0,06 €	1,94 €	42%	8,52 €
1750	6,78 €	6,85 €	0,07 €	2,06 €	39%	9,35 €
2000	7,05 €	7,12 €	0,07 €	2,14 €	37%	9,75 €
2250	7,27 €	7,35 €	0,07 €	2,20 €	35%	10,03 €
2500	7,50 €	7,58 €	0,08 €	2,27 €	32%	10,31 €
2750	7,72 €	7,80 €	0,08 €	2,34 €	30%	10,60 €
3000	7,95 €	8,03 €	0,08 €	2,41 €	28%	10,88 €
3001 et +	7,96 €	<b>8,04 €</b>	0,08 €	2,41 €	28%	10,88 €

### *TARIF B (Non Grenoblois) – Exemples de prix*

QUOTIENT FAMILIAL	Tarifs 2020-2021	TARIFS à compter du 01/09/2021	écart	A titre d'information		Impact financier maximum annuel (136 jours) pour un enfant fréquentant la restauration scolaire tous les jours
				Part Animation	Taux de contribution de la Ville par rapport au coût global de la prestation (11,22€).	
380 et moins	0,95 €	<b>0,96 €</b>	0,01 €	0,29 €	91%	1,36 €
500	2,24 €	2,27 €	0,03 €	0,68 €	80%	3,41 €
750	4,32 €	4,36 €	0,04 €	1,31 €	61%	5,71 €
1000	5,76 €	5,81 €	0,05 €	1,74 €	48%	7,19 €
1250	6,84 €	6,91 €	0,07 €	2,07 €	38%	8,86 €
1500	7,67 €	7,74 €	0,08 €	2,32 €	31%	10,23 €
1750	8,14 €	8,22 €	0,08 €	2,47 €	27%	11,22 €
2000	8,46 €	8,55 €	0,09 €	2,56 €	24%	11,69 €
2250	8,73 €	8,82 €	0,09 €	2,65 €	21%	12,04 €
2500	9,00 €	9,09 €	0,09 €	2,73 €	19%	12,38 €
2750	9,27 €	9,36 €	0,09 €	2,81 €	17%	12,72 €
3000	9,54 €	9,64 €	0,10 €	2,89 €	14%	13,06 €
3001 et +	9,55 €	<b>9,65 €</b>	0,10 €	2,90 €	14%	13,60 €

43-

## ANNEXE 2

### **Tarifs des classes de découvertes**

#### **CATEGORIES DE TARIFS :**

**TARIF A** : applicable aux enfants remplissant l'une des conditions suivantes :

- Enfants dont au moins un des deux responsables légaux habite sur Grenoble.
- Enfants des agents de la Ville de Grenoble ou de son CCAS.
- Enfants scolarisés en UPE2A
- Enfants admis en dispositif ULIS sur décision de l'Education Nationale après orientation de la Commission départementale des droits et de l'autonomie des personnes handicapées
- Enfants des classes à horaire aménagés ou des écoles à projets situés dans un réseau d'éducation prioritaire
- Enfants venant de l'étranger en tant que correspondants scolaires et séjournant durant l'année scolaire dans une famille relevant de cette catégorie.

**TARIF B** : applicable aux enfants dont les deux responsables légaux habitent hors de Grenoble.

**TARIF C** : Applicables aux enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance.

Le calcul des tarifs est basé sur le quotient familial établi par la Caisse d'Allocations Familiales, qui est fourni par la famille lors de son inscription ou à défaut calculé suivant les mêmes modalités. Ce tarif est applicable pour toute l'année scolaire. Une erreur manifeste ou une incohérence apparente autorise les services municipaux à exiger des justificatifs de revenus et à procéder à des rappels de factures. En l'absence de production du quotient CAF ou de justificatifs de revenus permettant son calcul, le tarif maximum est appliqué et reste applicable sur les factures déjà établies.

Dans certaines situations exceptionnelles (familles en situation administrative ou sociale difficile) une remise gracieuse ponctuelle pourra être accordée.



43-

## GRILLES DE TARIFS

### SEJOURS SANS NUITEES (tarif pour 1 journée)

	QUOTIENT FAMILIAL		
	Inférieur ou égal à 380	De 381 à 3000	Supérieur ou égal à 3001
<b>TARIF A</b> <i>(Grenoblois et assimilés)</i>	2,75	De 2,75 € à 10,72 € selon formules ci-dessous	10,73 €
<b>TARIF B</b> <i>(Non Grenoblois)</i>	3,30 €	De 3,3 € à 12,86 € selon formules ci-dessous	12,88 €

TARIFS UNIQUES - pas d'indexation sur les ressources	
<b>TARIF C</b> Aide sociale à l'enfance	4,98 €

#### TARIF A - Formules de calcul des prix en fonction des QF

QF inférieur à 380	2,75 €	
QF	381 à 600	$QF \times 0,00511416 + 0,801504$
de	601 à 900	$QF \times 0,00578595 + 0,392645$
381	901 à 1390	$QF \times 0,00537832 + 0,7741352$
à	1391 à 1800	$QF \times 0,00234719 + 4,995058$
3000	1801 à 3000	$QF \times 0,00125104 + 6,96688$
QF supérieur à 3000	10,73 €	

#### TARIF B - Formules de calcul des prix en fonction des QF

QF inférieur à 380	3,30 €	
QF	381 à 600	$(QF \times 0,00511416 + 0,801504) \times 1,2$
de	601 à 900	$(QF \times 0,00578595 + 0,392645) \times 1,2$
381	901 à 1390	$(QF \times 0,00537832 + 0,7741352) \times 1,2$
à	1391 à 1800	$(QF \times 0,00234719 + 4,995058) \times 1,2$
3000	1801 à 3000	$(QF \times 0,00125104 + 6,96688) \times 1,2$
QF supérieur à 3000	12,88 €	

### SEJOURS AVEC NUITEES (tarif pour 1 journée)

	QUOTIENT FAMILIAL		
	Inférieur ou égal à 380	De 381 à 3000	Supérieur ou égal à 3001
<b>TARIF A</b> <i>(Grenoblois et assimilés)</i>	4,35	De 4,36 € à 21,6 € selon formules ci-dessous	21,61 €
<b>TARIF B</b> <i>(Non Grenoblois)</i>	5,22 €	De 5,23 € à 25,92 € selon formules ci-dessous	25,93 €

TARIFS UNIQUES - pas d'indexation sur les ressources	
<b>TARIF C</b> Aide sociale à l'enfance	9,26 €

#### TARIF A - Formules de calcul des prix en fonction des QF

QF inférieur à 380	4,35 €	
QF	381 à 600	$QF \times 0,01150685 - 0,02411$
de	601 à 900	$QF \times 0,01247492 - 0,617428$
381	901 à 1390	$QF \times 0,01186094 - 0,0667066$
à	1391 à 1800	$QF \times 0,00540342 + 8,903844$
3000	1801 à 3000	$QF \times 0,00247706 + 14,16882$
QF supérieur à 3000	21,61 €	

#### TARIF B - Formules de calcul des prix en fonction des QF

QF inférieur à 380	5,22 €	
QF	381 à 600	$(QF \times 0,01150685 - 0,02411) \times 1,2$
de	601 à 900	$(QF \times 0,01247492 - 0,617428) \times 1,2$
381	901 à 1390	$(QF \times 0,01186094 - 0,0667066) \times 1,2$
a	1391 à 1800	$(QF \times 0,00540342 + 8,903844) \times 1,2$
3000	1801 à 3000	$(QF \times 0,00247706 + 14,16882) \times 1,2$
QF supérieur à 3000	25,93 €	

43-

## EXEMPLES DE PRIX

(applicables selon le quotient familial)

### SEJOURS SANS NUITEES (tarif pour une journée)

#### TARIF A – Exemples de prix

QUOTIENT FAMILIAL	Tarifs 2020-2021	TARIFS à compter du 01/09/2021	écart
380 et moins	2,72 €	<b>2,75 €</b>	0,03 €
500	3,32 €	3,36 €	0,04 €
750	4,68 €	4,73 €	0,05 €
1000	6,09 €	6,15 €	0,06 €
1250	7,42 €	7,50 €	0,07 €
1500	8,43 €	8,52 €	0,08 €
1750	9,01 €	9,10 €	0,09 €
2000	9,38 €	9,47 €	0,09 €
2250	9,68 €	9,78 €	0,10 €
2500	9,99 €	10,09 €	0,10 €
2750	10,30 €	10,41 €	0,11 €
3000	10,61 €	10,72 €	0,11 €
3001 et +	10,62 €	<b>10,73 €</b>	0,11 €

#### TARIF B – Exemples de prix

QUOTIENT FAMILIAL	Tarifs 2020-2021	TARIFS à compter du 01/09/2021	écart
380 et moins	3,26 €	<b>3,30 €</b>	0,04 €
500	3,99 €	4,03 €	0,04 €
750	5,62 €	5,68 €	0,06 €
1000	7,31 €	7,38 €	0,08 €
1250	8,91 €	9,00 €	0,09 €
1500	10,12 €	10,22 €	0,10 €
1750	10,82 €	10,92 €	0,11 €
2000	11,25 €	11,36 €	0,11 €
2250	11,62 €	11,74 €	0,12 €
2500	11,99 €	12,11 €	0,12 €
2750	12,36 €	12,49 €	0,13 €
3000	12,73 €	12,86 €	0,13 €
3001 et +	12,74 €	<b>12,88 €</b>	0,14 €

### SEJOURS AVEC NUITEES (tarif pour une journée)

#### TARIF A – Exemples de prix

QUOTIENT FAMILIAL	Tarifs 2020-2021	TARIFS à compter du 01/09/2021	écart
380 et moins	4,31 €	<b>4,35 €</b>	0,04 €
500	5,67 €	5,73 €	0,06 €
750	8,65 €	8,74 €	0,09 €
1000	11,67 €	11,79 €	0,12 €
1250	14,61 €	14,76 €	0,15 €
1500	16,84 €	17,01 €	0,17 €
1750	18,18 €	18,36 €	0,18 €
2000	18,94 €	19,12 €	0,18 €
2250	19,55 €	19,74 €	0,19 €
2500	20,10 €	20,36 €	0,20 €
2750	20,78 €	20,98 €	0,20 €
3000	21,39 €	21,60 €	0,21 €
3001 et +	21,40 €	<b>21,61 €</b>	0,21 €

#### TARIF B – Exemples de prix

QUOTIENT FAMILIAL	Tarifs 2020-2021	TARIFS à compter du 01/09/2021	écart
380 et moins	5,17 €	<b>5,22 €</b>	0,05 €
500	6,31 €	6,88 €	0,07 €
750	10,38 €	10,49 €	0,11 €
1000	14,01 €	14,15 €	0,14 €
1250	17,54 €	17,71 €	0,17 €
1500	20,21 €	20,41 €	0,20 €
1750	21,82 €	22,03 €	0,21 €
2000	22,73 €	22,95 €	0,22 €
2250	23,46 €	23,69 €	0,23 €
2500	24,20 €	24,43 €	0,24 €
2750	24,93 €	25,18 €	0,24 €
3000	25,67 €	25,92 €	0,25 €
3001 et +	25,68 €	<b>25,93 €</b>	0,25 €

SEANCE DU 17 MAI 2021

**59-(25656). ACTION SOCIALE : Avenants financiers aux conventions d'objectifs et de moyens concernant des associations exerçant dans les champs de la citoyenneté, de la vie des quartiers et du développement des territoires.**

**Monsieur Nicolas KADA expose,**

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Grenoble propose de soutenir, par des subventions, les actions identifiées dans le tableau ci-après. Ces actions répondent à des objectifs de vie de quartier et d'animation territoriale.

Des conventions d'objectifs et de moyens étant déjà signées avec les associations concernées, il y a lieu de formaliser le soutien complémentaire de la Ville par des avenants financiers.

Au titre du Droit commun :

<b>Association</b>	<b>Libellé de la subvention</b>	<b>Montant</b>
L'AGE D'OR	Aide au fonctionnement 2021	<b>30 500,00 €</b>
ACSCB	Soutien à la parentalité	<b>3 000,00 €</b>
CLEF	Festi'Hoche 2021	<b>1 500,00 €</b>
MJC LUCIE AUBRAC	Fête de Quartier « Capuche en fête »	<b>1 000,00 €</b>
AUESCB	Animations des quartiers Bajatière et Jouhaux 2021	<b>2 200,00 €</b>
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	Bien vivre à l'Abbaye 2021	<b>1 300,00 €</b>

Ce dossier a été examiné par la :  
Commission Solidarités du lundi 03 mai 2021

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- de verser aux associations citées ci-dessus les subventions correspondantes**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers tels que soumis en annexes à la délibération,**

**- de dire que les montants des subventions sont intégrés dans la délibération générale « d'affectation de subventions sur crédits existants » de cette même séance du Conseil Municipal ».**

Conclusions adoptées :  
Adoptée

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué,  
M. Nicolas KADA

Affichée le : 20 mai 2021

CREATION DE POSTES

Direction Générale	Direction	Service	Poste à créer
Ville résiliente	Urbanisme et aménagement	Conseils et urbanisme réglementaire	Technicien

TRANSFORMATIONS DE POSTES

Direction Générale	Direction	Service	Poste à supprimer	Poste à créer
Ville émancipatrice	Affaires culturelles	Administration Générale	Technicien	Attaché
Ville émancipatrice	Affaires culturelles	Évènementiel	Adjoint administratif	Rédacteur
Ville émancipatrice	Education jeunesse	Secteurs 1/3 – Groupe Scolaire Houille Blanche	Adjoint technique à temps complet (2 postes)	Adjoint technique à temps non complet (80%) (2 postes)
Ville émancipatrice	Education jeunesse	Secteurs 1/3 – Groupe scolaire Florence Anthoard	Adjoint technique à temps non complet (80%)	Adjoint technique à temps complet
Ville émancipatrice	Education jeunesse	Secteurs 4/6 – Groupe scolaire Marie Reynoard – Christophe Turc	Adjoint technique à temps non complet (86%)	Adjoint technique à temps non complet (90%)
Ville émancipatrice	Education jeunesse	Secteurs 4/6 – Groupe scolaire Elisée Chatin	Adjoint technique à temps non complet (82%)	Adjoint technique à temps complet
Ville émancipatrice	Sports	Sport activités aquatiques	Opérateur territorial des activités physiques et sportives (7 postes)	Educateur territorial des activités physiques et sportives (7 postes)
Ville résiliente	Alimentation, nature et cadre de vie	Alimentation restauration	Adjoint technique	Agent de maîtrise
Ville résiliente	Urbanisme et aménagement	Urbanisme réglementaire	Ingénieur	Attaché
Ressources Humaines Numérique	Evolutions et compétences	Formation	Rédacteur	Attaché

## CREATIONS DE POSTES SAISONNIERS

Nombre de postes demandés : 101

Direction des Affaires Culturelles	53
Direction des Sports	35
Direction Education Jeunesse	5
Direction de la Relation Citoyenne	4
Direction Propreté et Logistique municipales	4

Direction Générale	Direction	Service	Cadre d'emploi	Nombre de poste	base horaire mensuelle	Cat.	Durée max.	Période concernée
DG Ville émancipatrice	Dir des affaires culturelles	événementiel	Adjoints d'animation	38	151,67 heures	C	3 mois	Juin-Juillet-Août-Septembre
DG Ville émancipatrice	Dir des affaires culturelles	événementiel	Rédacteur	2	151,67 heures	B	3 mois	Juin-Juillet-Août-Septembre
DG Ville émancipatrice	Dir des affaires culturelles	événementiel	Adjoints d'animation	12	151,67 heures	C	1 mois	Décembre
DG Ville émancipatrice	Dir des affaires culturelles	Conservatoire de Grenoble	Adjoints Administratifs	1	151,67 heures	C	3 mois	Juin-Juillet-Août-Septembre
DG Ville émancipatrice	Dir des sports	activités sportives	Educateurs des APS	4	151,67 heures	B	4 mois	Juin-Juillet-Août-Septembre
DG Ville émancipatrice	Dir des sports	activités sportives	Opérateurs des APS	16	151,67 heures	C	4 mois	Juin-Juillet-Août-Septembre
DG Ville émancipatrice	Dir des sports	activités sportives	Adjoints administratifs territ.	6	151,67 heures	C	4 mois	Juin-Juillet-Août-Septembre
DG Ville émancipatrice	Dir des sports	équipements sportifs	Adjoints techniques territ.	1	151,67 heures	C	4 mois	Janvier à Avril
DG Ville émancipatrice	Dir des sports	sports et quartiers	Adjoints d'animation	8	151,67 heures	C	4 mois	Juin-Juillet-Août-Septembre
DG Ville émancipatrice	Dir éducation jeunesse	Service Jeunesse	Rédacteur	1	151,67 heures	B	3 mois	Juin-Juillet-Août
DG Ville émancipatrice	Dir éducation jeunesse	Service Jeunesse	Adjoints d'animation	4	151,67 heures	C	3 mois	Juin-Juillet-Août

DG Ville émancipatrice	Dir de la Relation Citoyenne	plateforme des familles	Adjoints Administratifs	1	151,67 heures	C	3 mois	Juillet-Août-Septembre
DG Ville émancipatrice	Dir de la Relation Citoyenne	plateforme des familles	Adjoints Administratifs	3	151,67 heures	C	2 mois	Août-Septembre
DG Ville résiliente	Dir Propreté et logistique municipales	logistique opérationnelle	Adjoints techniques territ.	2	151,67 heures	C	3 mois	Mai-Juin-Juillet
DG Ville résiliente	Dir Propreté et logistique municipales	propreté urbaine	Adjoints techniques territ.	2	151,67 heures	C	2 mois	Mars-Avril-Mai

### SUPPRESSIONS DE POSTES SAISONNIERS

Nombre de poste à supprimer : 220

DG Ville émancipatrice	126
DG Ville résiliente	83
DG Ressources Humaines-Numérique	5
Département Environnement Urbain	3
DG Ville solidaire	2
Direction communication	1

Date de création	Departement	Direction	Service	cadre d'emplois du poste	Nombre de poste	base horaire mensuelle	durée max	période : mois concerné(s)
25/06/2012	Direction Générale des Services	Dir communication	communication	Adjoint administratif	1	151,67 heures	3 mois	Juin - juillet - août
25/06/2012 Mod 25/03/13	DG RH Numérique	Dir Evolution et compétences		Adjoint administratif	1	151,67 heures	4 mois	avril- mai - juin - juillet
25/06/2012	DG RH Numérique	Dir Gestion des ressources humaines	Gestion des agents non titulaires	Adjoint administratif	1	151,67 heures	2 mois	entre 15 juin et 31 août
25/06/2012	DG RH Numérique	Dir Gestion des ressources humaines	Gestion des temps et des congés médicaux	Adjoint administratif	1	151,67 heures	2 mois	juillet - août
25/06/2012	DG RH Numérique	Dir Gestion des ressources humaines	Relations sociales et suivi de la masse salariale	Adjoint administratif	1	151,67 heures	2 mois	juillet - août
21/10/2013	DG RH Numérique	Dir Gestion des ressources humaines	Relations sociales et suivi de la masse salariale	Adjoint administratif	1	151,67 heures	2 mois	décembre à février
25/06/2012	DG Ville émancipatrice	Dir Affaires culturelles	administration générale	Adjoint administratif	1	151,67 heures	1 mois	juillet

25/06/2012	DG Ville émancipatrice	Dir Affaires culturelles	bibliothèques	Assistant de conservation	1	151,67 heures	3 mois	avril - mai - juin
25/06/2012	DG Ville émancipatrice	Dir Affaires culturelles	Conservatoire de Grenoble	Adjoint administratif	1	151,67 heures	2 mois	juillet - août - septembre
25/06/2012	DG Ville émancipatrice	Dir Affaires culturelles	Événementiel	Animateur	3	151,67 heures	2 mois	juillet - août
25/06/2012	DG Ville émancipatrice	Dir Affaires culturelles	Événementiel	Rédacteur	1	151,67 heures	6 mois	avril à septembre
25/06/2012	DG Ville émancipatrice	Dir Affaires culturelles	Événementiel	Adjoint d'animation	25	151,67 heures	2 mois	juillet - août
25/06/2012	DG Ville émancipatrice	Dir Affaires culturelles	Événementiel	Adjoint d'animation	12	151,67 heures	1 mois	décembre
25/06/2012	DG Ville émancipatrice	Dir Affaires culturelles	Événementiel	Adjoint technique	5	151,67 heures	2 mois	juillet - août
08/07/2013	DG Ville émancipatrice	Dir Affaires culturelles	Événementiel	Rédacteur	6	151,67 heures	2 mois	Juillet - août
21/10/2013	DG Ville émancipatrice	Dir Affaires culturelles	Événementiel	Adjoint d'animation	5	151,67 heures	1 mois	Novembre à Janvier
30/06/2014	DG Ville émancipatrice	Dir Affaires culturelles	Événementiel	Adjoint d'animation	1	151,67	7 sem.	juin-septembre
25/03/2013	DG Ville émancipatrice	Dir Affaires culturelles	Muséum	Adjoint patrimoine	1	151,67 heures	2 mois	juillet - août
25/06/2012	DG Ville émancipatrice	Dir de la relation citoyenne	accueils des publics	Adjoint administratif	1	151,67 heures	1 mois	juillet - août
25/06/2012	DG Ville émancipatrice	Dir de la relation citoyenne	accueils des publics	Adjoint administratif	1	151,67 heures	2 mois	juillet - août
25/06/2012	DG Ville émancipatrice	Dir de la relation citoyenne	relations aux usagers	Adjoint administratif	2	151,67 heures	2 mois	juillet - août
25/06/2012	DG Ville émancipatrice	Dir de la relation citoyenne	relations aux usagers	Adjoint administratif	1	151,67 heures	2 mois	juillet - août
25/06/2012	DG Ville émancipatrice	Dir de la relation citoyenne	relations avec le monde associatif	Adjoint administratif	2	151,67 heures	2 mois	juillet - août
25/06/2012	DG Ville émancipatrice	Dir des sports	activités sportives	Adjoint administratif	3	151,67 heures	1 mois	septembre
25/06/2012	DG Ville émancipatrice	Dir des sports	activités sportives	Educateur des activités physiques et sportives	7	151,67 heures	3 mois	juin - juillet - août
25/06/2012	DG Ville émancipatrice	Dir des sports	activités sportives	Opérateur des activités physiques et sportives	8	151,67 heures	3 mois	juin - juillet - août



25/06/2012	DG Ville émancipatrice	Dir des sports	équipements sportifs	Adjoint technique	4	151,67 heures	4 mois	juin - juillet - août - septembre
25/06/2012	DG Ville émancipatrice	Dir des sports	équipements sportifs	Adjoint technique	2	151,67 heures	5 mois	mai - juin - juillet - août - septembre
25/06/2012	DG Ville émancipatrice	Dir des sports	équipements sportifs	Adjoint technique	6	151,67 heures	3 mois	juin - juillet - août
25/06/2012	DG Ville émancipatrice	Dir des sports	équipements sportifs	Adjoint technique	3	151,67 heures	3 mois	juin - juillet - août
25/06/2012	DG Ville émancipatrice	Dir des sports	équipements sportifs	Adjoint technique	2	75,84 heures (50%)	4 mois	janvier à avril
25/06/2012	DG Ville émancipatrice	Dir des sports	mission sport et quartiers	Adjoint d'animation	4	151,67 heures	1 mois	juillet
25/06/2012	DG Ville émancipatrice	Dir des sports	mission sport et quartiers	Adjoint d'animation	2	151,67 heures	1 mois	août
25/06/2012	DG Ville émancipatrice	Dir des sports	mission sport et quartiers	Educateur des activités physiques et sportives	1	151,67 heures	2 mois	juillet - août
25/06/2012	DG Ville émancipatrice	Dir des sports	mission sport et quartiers	Adjoint d'animation	1	151,67 heures	2 mois	juillet - août
25/06/2012	DG Ville émancipatrice	Dir éducation jeunesse	éducation jeunesse secteurs 1-3 maison des collines	Adjoint technique	1	130 heures	5 semaines	juillet - août - septembre
25/06/2012	DG Ville émancipatrice	Dir éducation jeunesse	éducation jeunesse secteurs 1-3 maison des collines	Adjoint technique	1	151,67 heures	4 semaines	août - septembre
30/06/2014	DG Ville émancipatrice	Dir éducation jeunesse	éducation jeunesse secteurs 1-3 maison des collines	Adjoint technique	1	151,67 heures	4 semaines	fevrier-mars (2 sem) + oct-nov (2 sem)
30/06/2014	DG Ville émancipatrice	Dir éducation jeunesse	éducation jeunesse secteurs 1-3 maison des collines	Adjoint technique	1	130 heures	4 semaines	fevrier-mars (2 sem) + oct-nov (2 sem)
30/06/2014	DG Ville émancipatrice	Dir éducation jeunesse	éducation jeunesse secteurs 1-3 maison des collines	Adjoint technique	1	151,67 heures	14 semaines	avril-mai (2 sem) + juil-août (12 sem)
30/06/2014	DG Ville émancipatrice	Dir éducation jeunesse	éducation jeunesse secteurs 1-3 maison des collines	Adjoint technique	1	151,67 heures	5 semaines	avril-mai (2 sem) + juillet-août (3 sem)

25/06/2012	DG Ville émancipatrice	Dir éducation jeunesse	éducation jeunesse secteurs 2-5 plateforme 12 - 25	Adjoint d'animation	2	151,67 heures	2 mois	juillet - août
25/06/2012	DG Ville émancipatrice	Dir éducation jeunesse	éducation jeunesse secteurs 2-5 plateforme 12 - 25	Adjoint d'animation	2	151,67 heures	4 mois	février à mai
25/06/2012	DG Ville émancipatrice	Dir éducation jeunesse	éducation jeunesse secteurs 2-5 plateforme 12 - 25	Adjoint d'animation	2	151,67 heures	2 mois	octobre - novembre
25/06/2012	DG Ville émancipatrice	Dir éducation jeunesse	plateforme des familles	Adjoint administratif	2	151,67 heures	3 mois	juillet - août - septembre
25/06/2012	DG Ville résiliente	Dir alimentation, nature et cadre de vie	Nature en ville	Adjoint technique	6	151,67 heures	2 mois	juillet - août
25/06/2012	DG Ville résiliente	Dir alimentation, nature et cadre de vie	Nature en ville	Adjoint technique	9	151,67 heures	2 mois	mai - juin
25/06/2012	DG Ville résiliente	Dir alimentation, nature et cadre de vie	Nature en ville	Adjoint technique	10	151,67 heures	2 mois	octobre - novembre
25/03/2013	DG Ville résiliente	Dir alimentation, nature et cadre de vie	Nature en ville	Adjoint technique	10	151,67 heures	6 semaines	Mai - Juin
25/06/2012	DG Ville résiliente	Dir Propreté et logistique municipales	propreté urbaine	Adjoint technique	10	151,67 heures	2 mois	juillet - août
25/06/2012	DG Ville résiliente	Dir Propreté et logistique municipales	propreté urbaine	Adjoint technique	11	151,67 heures	1 mois	août
25/06/2012	DG Ville résiliente	Dir Propreté et logistique municipales	propreté urbaine	Adjoint technique	1	151,67 heures	1 mois	juillet
25/06/2012	DG Ville résiliente	Dir Propreté et logistique municipales	propreté urbaine	Adjoint technique	2	151,67 heures	2 mois	mars - avril - mai
25/06/2012	DG Ville résiliente	Dir Propreté et logistique municipales	propreté urbaine	Adjoint technique	18	151,67 heures	2 mois	octobre à décembre
25/06/2012	DG Ville résiliente	Dir Propreté et logistique municipales	propreté urbaine	Adjoint technique	1	151,67 heures	1 mois	décembre - janvier
25/06/2012	DG Ville solidaire	Dir Action Territoriale	antenne Mairie Secteur 5	Adjoint administratif	1	151,67 heures	1 mois	juillet - août
25/06/2012	DG Ville solidaire	Dir Action Territoriale	territoire secteur 6	Adjoint d'animation	1	151,67 heures	1 mois	juillet - août
25/06/2012	Dpt Economie, International et Bâtiments	Dir Economie-Insertion	ateliers municipaux	Adjoint technique	1	151,67 heures	3 mois	mai - juin - juillet
25/06/2012	Dpt Economie, International et Bâtiments	Dir Economie-Insertion	ateliers municipaux	Adjoint technique	1	151,67 heures	1 mois	juin - juillet

25/06/2012 Mod 25/03/13	Dpt Economie, International et Bâtiments	Dir Economie-Insertion	initiative emploi	Adjoint administratif	1	151,67 heures	4 mois	avril - mai - juin - juillet
25/06/2012	Dpt Economie, International et Bâtiments	Dir Economie-Insertion	observatoire du patrimoine	Adjoint administratif	2	151,67 heures	2 mois	juillet - août
25/06/2012	Dpt Environnement Urbain	Dir Espace Public	voirie circulation	Adjoint technique	2	151,67 heures	3 mois	Juillet-août- septembre
25/06/2012	Dpt Environnement Urbain	Dir Logement		Adjoint administratif	1	151,67 heures	2 mois	Juillet-août